



© Photo : Manuel Will

Table des matières

01 Lettres de présentation	5	09 Rapport d'activités admission à la profession	29
02 Mots de la présidente et de la directrice générale	6	Comité d'évaluation des programmes universitaires	29
03 Structure organisationnelle	10	Comité de la formation des urbanistes	30
04 Le conseil d'administration 2018-2019	12	Comité des équivalences	30
La permanence de l'Ordre	13	Comité des admissions	31
05 Activités du conseil d'administration	14	10 Rapport d'activités contrôle de la pratique	34
Assemblée générale annuelle des membres	14	Rapport du syndic	34
Séances du conseil d'administration	14	Comité de révision des plaintes	39
Décisions importantes du conseil d'administration	15	Conseil conciliation et arbitrage	39
06 Renseignements généraux	16	Conseil de discipline	39
07 Honneurs et mérites	22	Comité consultatif de déontologie	41
Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec	22	Comité d'inspection professionnelle	42
Membres émérites de l'Ordre	23	11 Rapport d'activités développement professionnel	45
Mérite étudiant en urbanisme	24	Comité de formation continue	45
Prix Jean-Paul-L'Allier 2018	25	Comité du congrès 2018	47
08 Rapport d'activités partenariat organisationnel	27	Comité éditorial de la revue <i>Urbanité</i>	48
Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)	27	Comité du développement durable	50
		Comité de la Relève en urbanisme	51
		12 Rapport des vérificateurs et états financiers au 31 mars 2019	54

Liste des tableaux

01	Répartition géographique des membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars 2019	16
02	Membres inscrits au tableau selon la catégorie de permis	17
03	Radiations du tableau des membres selon le motif	18
04	Répartition des urbanistes selon le statut au 31 mars 2019	18
05	Programme préstagiaire	18
06	Répartition des urbanistes, émérites et stagiaires, selon le groupe d'âge au 31 mars 2019	19
07	Répartition des urbanistes et stagiaires selon le type d'employeur au 31 mars 2019	19
08	Répartition des urbanistes et stagiaires selon le regroupement d'employeurs au 31 mars 2019	20
09	Montant de la cotisation selon la classe de membres pour l'exercice 2018-2019	20
10	Frais exigibles d'un candidat à l'exercice de la profession pour l'exercice 2018-2019	21
11	Assurance responsabilité professionnelle – Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie	21

Tableaux du syndic

A	Dossiers antérieurs au 1 ^{er} avril 2018 traités et fermés en cours d'année	35
B	Dossiers antérieurs au 1 ^{er} avril 2018 toujours ouverts	35
C	Dossiers ouverts et fermés entre le 1 ^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019	35
D	Nature des demandes référées au Bureau du syndic entre le 1 ^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019	36
E	Nombre de membres concernés par les dossiers actifs et sous enquête en 2018-2019	36
F	Dossiers concernant l'usurpation du titre d'«urbaniste» – infraction à l'article 36 h) du <i>Code des professions</i> (I.R.Q., C. C-26)	36
G	Sommaire du temps consacré aux dossiers ouverts entre le 1 ^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019	37
H	Composition du Bureau du syndic	38
I	Dépenses du syndic et du syndic adjoint entre le 1 ^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019	38
12	Travaux d'inspection professionnelle exécutés en 2018-2019	43
13	Activités de formation continue organisées par l'Ordre en 2018-2019	46

Montréal, le
1^{er} juin 2019

MADAME SONIA LEBEL

Ministre de la Justice
Ministre responsable
de l'application des lois
professionnelles

*Édifce Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Québec (Québec) G1V 4M1*

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2019.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente, Lucie Careau, *urbaniste*

Montréal, le
1^{er} juin 2019

MADAME DIANE LEGAULT

Présidente de l'Office
des professions du Québec

*800, place d'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3*

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de présidente de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions* du Québec, couvre la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments respectueux.

La présidente, Lucie Careau, *urbaniste*

Québec,
le 1^{er} juin 2019

MONSIEUR FRANÇOIS
PARADIS

Président de
l'Assemblée nationale

*Hôtel du Parlement, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4*

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2019.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Sonia LeBel, *Ministre de la Justice, Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, Gouvernement du Québec*

Lucie Careau

Présidente, urbaniste

L'exercice 2018-2019 s'est déroulé sous le signe du changement. Cela n'a pas empêché l'Ordre des urbanistes du Québec de poursuivre sa mission et la mise en œuvre de sa planification stratégique. Tour d'horizon des faits saillants.

Gouvernance

Je souhaite d'emblée saluer Donald Bonsant, qui a quitté la présidence de l'OUQ après quatre ans à la tête de l'Ordre, ainsi que mes collègues du conseil d'administration qui m'ont nommée présidente en septembre 2018. Donald s'est beaucoup investi, notamment durant cet exercice, pour que le départ de Karina Verdon, directrice générale et Secrétaire de l'Ordre jusqu'en mai 2018, ait le moins d'impacts possible. Le soutien de Robert Cooke, vice-président, a aussi été déterminant.

À la suite de ce départ, Nathalie Blanchet, adjointe administrative et comptabilité, et Nathalie Corso, coordonnatrice à l'admission et à la qualité de la pratique, ont respectivement occupé les fonctions de directrice générale par intérim et

Secrétaire par intérim. Un processus de recrutement a ensuite permis, en février 2019, l'embauche d'Hélène Lefranc au poste de directrice générale, alors que Nathalie Corso a été confirmée en tant que Secrétaire.

À la fin de l'exercice, tout est en place pour la poursuite de la mission, mais aussi pour l'évolution souhaitée, en accord avec notre planification stratégique et les demandes de nos membres. Alors que les enjeux en aménagement du territoire sont plus évidents que jamais, ce dont la société québécoise prend de plus en plus conscience, l'OUQ entend moderniser ses pratiques et jouer un rôle plus actif sur la place publique. Bien sûr, tout cela se fait dans l'optique de la protection du public.

Une réflexion, confiée à Nathalie Prud'homme, représentante des Émérites dans le conseil d'administration, a été entamée à l'automne afin de préparer une réforme des comités. Ce travail, qui exige de prendre le temps, est sensible mais essentiel.

À l'OUQ, les bénévoles sont nombreux et impliqués. Ils viennent en appui au conseil d'administration et à la permanence (de taille modeste par rapport à celle d'autres acteurs du système professionnel). Mais, tout comme le territoire en quelque sorte, cette ressource précieuse doit être utilisée à son mieux. Cette démarche concernant les comités vise le maximum d'efficacité tout en respectant les principes de bonne gouvernance et d'inclusion.

Mise en œuvre de la Loi n° 11

L'ensemble du virage souhaité pour l'OUQ s'inscrit en continuité avec l'esprit et les nouvelles obligations qui découlent de la Loi n° 11 – *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel*. Une analyse interne a permis de constater l'ampleur de l'actualisation réglementaire à mener et l'importance de s'y attaquer.

En fin d'exercice, trois chantiers étaient en cours : la rédaction de la Déclaration de services aux citoyens, la rédaction du *Code d'éthique et de déontologie* des administrateurs et des membres des comités de l'Ordre des urbanistes du Québec et la révision du *Code de déontologie* des urbanistes. La réouverture de ce dernier texte pour l'arrimer aux exigences gouvernementales est l'occasion d'en moderniser d'autres aspects. Les membres seront consultés.

Par ailleurs, tel que prescrit par la nouvelle loi, la majorité des membres du conseil d'administration ont suivi la formation sur la gouvernance, l'éthique et la déontologie, donnée par Jean-François Thuot, ancien directeur du Conseil interprofessionnel du Québec. D'autres formations sont prévues à court terme.

Planification stratégique

Cela tombe bien : « Gouverner de façon saine » est l'intitulé d'un axe de notre planification stratégique. La mise en œuvre de celle-ci, qui couvre la période 2015-2020, suit son cours. Plusieurs réalisations résultent de l'axe « Protéger le public » : un guide explicatif pour la préparation à l'examen a été développé par

le comité des admissions pour les parrains et marraines des stagiaires, des discussions ont été entamées avec le Professional Standards Board canadien en vue de l'accréditation des programmes universitaires et la revue *Urbanité* accueille désormais la rubrique « Carnet du syndic ».

Pour l'axe 2 – « Communiquer efficacement avec les membres, les partenaires et le public » –, l'action la plus notable a été l'adoption en juin du plan de communication préparé par notre consultante, Émilie Robitaille de l'agence UNE. communication stratégique.

Nous avons également travaillé avec plusieurs partenaires, dans un souci de réflexion pluridisciplinaire. Par exemple, lors de notre congrès à Saguenay, qui a eu lieu durant la campagne électorale provinciale, deux débats d'idées ont été organisés avec l'alliance ARIANE et l'Ordre des architectes du Québec sur l'avenir de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'architecture. La nécessité de doter le Québec d'une Politique d'aménagement du territoire y a été réitérée.

L'axe 3, titré « Renforcer la formation de l'urbaniste », prend tout son sens puisque cet exercice a été marqué par l'entrée en vigueur de notre *Règlement sur la formation continue obligatoire des urbanistes*. Le développement de la plateforme d'inscription en ligne – en voie de finalisation fin mars – a mobilisé la permanence.

De son côté, le comité du développement durable a travaillé sur le *Répertoire des bonnes pratiques en urbanisme durable*, un projet de l'axe 4 intitulé « Prendre position pour mieux défendre le public ». En ce

qui a trait aux affaires publiques, une première version du *Guide des prises de position* a été adoptée en avril 2018. La réalisation dont je suis particulièrement fière est l'adoption par l'OUQ de la Déclaration pour l'action climatique des urbanistes du Québec.

Événements

Outre le congrès à Saguenay, qui a connu un franc succès du 19 au 21 septembre dernier, je tiens à souligner l'évolution de la profession constatée lors de la remise des permis le 22 février à Montréal : pour la première fois, le nombre de nouvelles urbanistes a dépassé celui des nouveaux urbanistes, et notre membrariat croît sans cesse.

Le dynamisme de la Relève en urbanisme – dont le président, Louis-Michel Fournier-Renaud, siège désormais sur le conseil d'administration – n'y est sans doute pas étranger. Parmi les activités de ce comité, signalons la célébration de la Journée mondiale de l'urbanisme le 8 novembre, avec le lancement de l'édition d'automne de la revue *Urbanité* et la conférence de l'architecte et urbaniste Marina Khoury de DPZ Do-Design, dont elle dirige les bureaux à Washington DC.

Les événements sont aussi l'occasion de remettre des prix. Lors de cette soirée, le prix Jean-Paul-L'Allier a été remis à Winnie Frohn, ex-conseillère municipale de la Ville de Québec.

Le prix du Mérite du Conseil interprofessionnel avait été remis lors du congrès à Joanne Léveillé, présidente du comité de la formation des urbanistes.

Conclusion

Mon mandat d'administratrice s'est terminé le 31 mars 2019. Pour des raisons personnelles, j'ai décidé de ne pas solliciter de renouvellement auprès de mes collègues urbanistes, quittant *de facto* mon poste de présidente. Je sais que l'OUQ est en bonnes mains.

Je souhaite terminer ce mot comme je l'ai commencé, avec des remerciements, en m'adressant cette fois à la permanence qui doit relever de nombreux défis tout en soutenant quotidiennement les administrateurs et les administratrices. Merci à toutes et en particulier à celles qui ont quitté l'OUQ durant cet exercice – Karina Verdon, Lysane Sénécal Mastropalo, Andréanne Godon et Geneviève Masson –, et à celles qui ont pris le relais lorsque des postes ont été vacants – Nathalie Blanchet et Nathalie Corso.

Hélène Lefranc

Directrice générale

La reconstruction de la permanence a été l'occasion de revoir les profils de poste et certains fonctionnements internes, en plus de relancer les liens avec l'externe. Après une période d'appropriation des dossiers, l'équipe renouvelée s'est mise au travail.

Ressources humaines

Ainsi que le mentionne Lucie Careau dans le « Mot de la présidente », l'équipe de l'Ordre a été en partie renouvelée durant l'exercice 2018-2019 à la suite de plusieurs départs parmi les collaboratrices. Les recrutements à mener ont été l'occasion de revoir les profils de poste afin que ceux-ci soient complémentaires et correspondent mieux aux besoins, qui avaient évolué avec le temps. La création d'un poste d'urbaniste-conseil a aussi été décidée. Avec l'augmentation du nombre des membres et les défis d'accompagnement de la pratique, notamment le développement de la formation continue, disposer de cette expertise en interne est devenu indispensable.

Vanessa Savoie Mccann est arrivée en tant qu'adjointe administrative le 19 novembre 2018. Je suis moi-même entrée en poste le 4 février 2019, très bien accueillie par Nathalie Blanchet et Nathalie Corso et juste à temps pour accueillir à mon tour Shony Da Costa, coordonnatrice aux événements et à la formation continue. Pour sa part, Florence Sara

G. Ferraris – coordonnatrice aux communications, aux publications et aux affaires publiques – nous a rejointes le 13 mars. Ces deux recrues disposent d'une grande expérience dans leur domaine respectif. Afin de réaliser des intégrations progressives, le recrutement de l'urbaniste-conseil a été repoussé de quelques semaines.

Dans la foulée de ces changements et aidée par les plus anciennes collègues, une réflexion a été entamée sur le fonctionnement des différents services, sur les modalités nécessaires pour augmenter la visibilité de l'Ordre sur la place publique, ainsi que sur les liens à nouer ou à relancer avec des organisations alliées.

Mise en œuvre de la Loi 11

Le partage des rôles entre la direction générale et le conseil d'administration a également été révisé et des contacts ont été établis afin de s'assurer de l'adéquation de la composition du conseil d'administration avec l'esprit de la Loi 11, celle-ci ayant bonifié le *Code des professions* en juin 2017. Cette analyse était toujours en cours au 31 mars 2019.

Au-delà de l'inévitable actualisation réglementaire (Voir page 6 et 7), les deux derniers mois de l'exercice ont aussi permis de faire le tour des politiques internes devenues obsolètes avec le temps. Ce travail de révision s'échelonne sur 2019 et 2020.

Partenariats

L'OUQ, moins présent durant quelques mois, est revenu en fin d'exercice à la table des discussions du forum des DG du Conseil

interprofessionnel du Québec et à celui de l'Institut canadien des urbanistes. L'équipe participe également à nouveau activement au comité directeur de l'alliance ARIANE. Preuve que la mission et l'image de l'Ordre intéressent divers acteurs du milieu de l'aménagement, la permanence est régulièrement sollicitée pour assister à des rencontres visant à explorer des partenariats de toute nature.

Parmi les collaborations qui débutent, citons celle avec le Carrefour action municipale et famille et l'Université de Montréal : une journée de formation commune réunira élus et urbanistes le 4 octobre prochain à Shawinigan en marge du congrès annuel. Comme à Saguenay lors des tables rondes coorganisées avec l'alliance ARIANE et l'OAQ, le congrès sera l'occasion de rencontrer des urbanistes, mais aussi d'autres acteurs avec qui ceux-ci interagissent. La pluridisciplinarité et les échanges de points de vue sont plus que jamais à l'ordre du jour, ce que l'OUQ entend encourager.

Dossiers de la permanence

Au-delà des tâches et des dossiers quotidiens à apprivoiser lors du changement de personnel, certaines actions ont rapidement été mises en place par la nouvelle équipe. La présence sur les médias sociaux a été relancée et l'infolettre joue à nouveau son rôle de lien entre l'OUQ et ses membres. Certains dossiers moins visibles réclament tout autant d'investissement : montage de formations, développement de fonctionnalités informatiques, relations avec les comités et suivis

de leurs actions, revue *Urbanité*, période des cotisations, suivis des stages toujours plus nombreux, etc.

J'ai été en poste seulement deux mois durant cet exercice. Ceux-ci ont été occupés et beaucoup reste à faire, bien sûr. Mais l'ensemble de mes collègues et moi-même sommes pleines d'énergie et prêtes à poursuivre la transition, en appui aux orientations et décisions du conseil d'administration. Les moyens d'une petite équipe sont évidemment restreints, mais l'agilité permet souvent de compenser des ressources limitées.

Tout ordre professionnel doit jouer un rôle incontournable et être inspirant dans son domaine. Pour l'Ordre des urbanistes, c'est d'autant plus important que l'aménagement du territoire est au cœur d'enjeux majeurs comme, par exemple, la crise climatique.

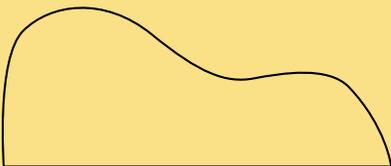
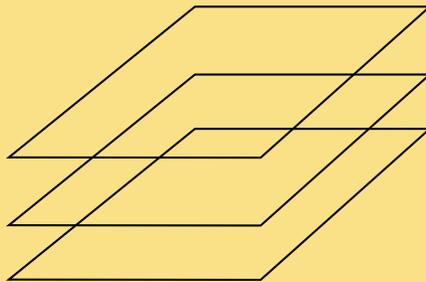
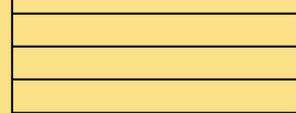
L'exemplarité est aussi requise en matière de service à la clientèle, d'intégrité, de gouvernance, de mécanisme de protection du public et d'accompagnement du développement professionnel des membres. Nous nous attelons à ces tâches avec enthousiasme, prêts à apporter les changements qui s'avéreront nécessaires. Le prochain exercice devrait déjà apporter la preuve de certains progrès.

Cérémonie de remise des permis

Le premier événement de l'OUQ auquel j'ai participé à titre de directrice générale était la cérémonie annuelle de remise des permis, qui

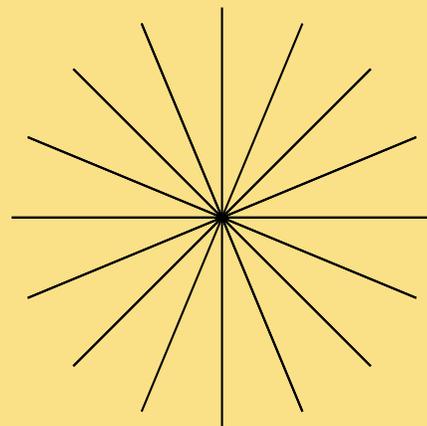
s'est déroulée le 22 février 2019 dans à l'Écomusée du Fier Monde, à Montréal. C'était aussi le baptême du feu pour Shony Da Costa, récemment arrivée en poste en tant que coordonnatrice aux événements et à la formation continue.

L'Ordre, représenté lors de cette soirée festive par son vice-président Robert Cooke, a accueilli dans ses rangs 68 nouvelles et nouveaux urbanistes. Pour la première fois, les femmes (36) étaient plus nombreuses que les hommes. Félicitations à toutes et tous, ainsi qu'à leurs marraines et parrains qui les ont accompagnés dans leur cheminement!



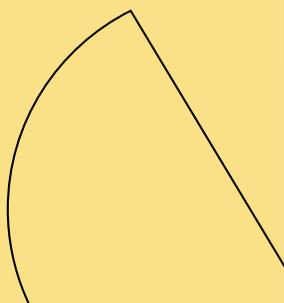
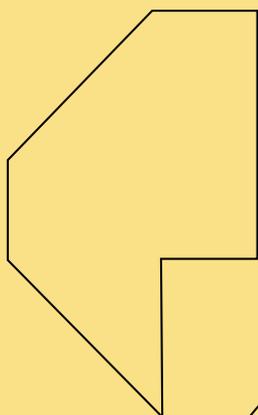
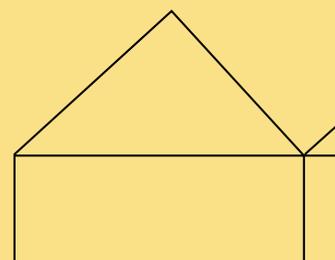
Mission

La mission principale de l'Ordre des urbanistes du Québec est d'assurer la protection du public dans l'exercice de la profession par ses membres ainsi que de faire la promotion de la pratique saine et de l'importance de l'urbanisme au Québec.



Vision

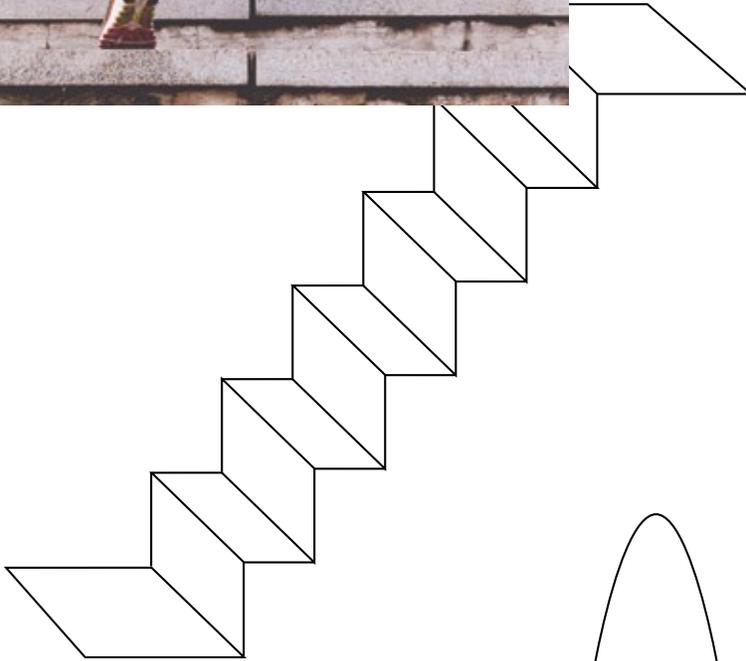
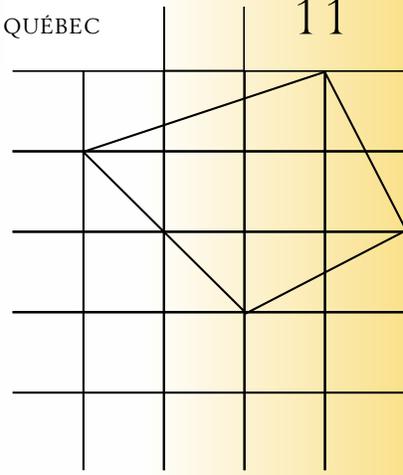
La vision globale de l'Ordre des urbanistes du Québec est de stimuler un aménagement intégré au Québec dans l'intérêt du public, en plaçant les forces des urbanistes au cœur de toutes interventions.



©Photo : Javier Garcia



© Photo : Clique Studio



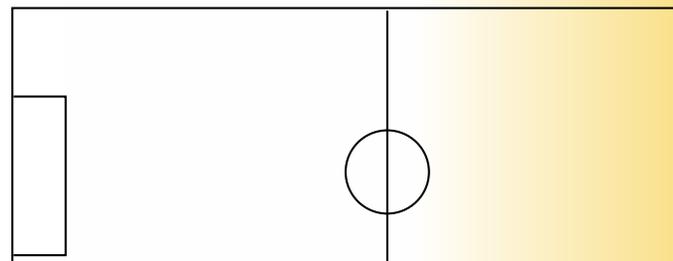
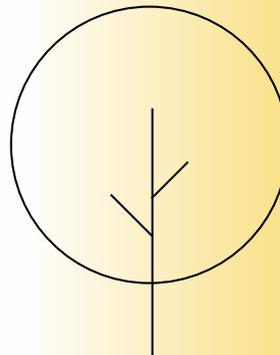
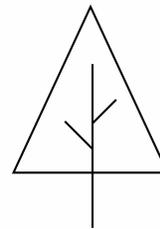
Axes stratégiques

- Protéger le public
- Communiquer efficacement avec les membres, les partenaires et le public
- Renforcer la formation de l'urbaniste
- Prendre position pour mieux défendre l'intérêt public
- Gouverner de façon saine

Valeurs

Les valeurs issues de la culture organisationnelle de l'Ordre conditionnent ses actions et ses pratiques de gestion quotidiennes. Ces valeurs nécessitent l'adhésion de l'ensemble du personnel, des bénévoles et des membres du conseil d'administration.

Pour réaliser sa mission, l'Ordre appuie ses actions sur des valeurs de respect, d'équité, de partage, de transparence et de proactivité.



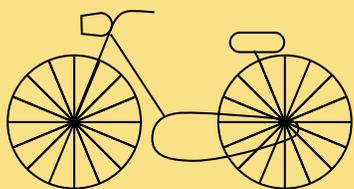
Nom	Fonction	Région	Mode d'élection	Entrée en fonction	Fin du mandat
Donald Bonsant	Administrateur	Centre	Suffrage des membres	1 ^{er} avril 2017	31 mars 2019
	Président	Centre	Suffrage des administrateurs élus	1 ^{er} avril 2017	21 sept. 2018
Lucie Careau	Administratrice	Montréal	Suffrage des membres	1 ^{er} avril 2017	31 mars 2019
	Présidente	Montréal	Suffrage des administrateurs élus	21 sept. 2018	31 mars 2019
Sylvain Gariépy	Trésorier	Montréal	Suffrage des membres	1 ^{er} avril 2018	31 mars 2020
Robert Cooke	Administrateur	Est	Suffrage des administrateurs élus	26 avril 2018	31 mars 2020
	Vice-président	Est	Suffrage des administrateurs élus	21 sept. 2018	31 mars 2020
Marie-Josée Casaubon	Administratrice	Ouest	Suffrage des membres	1 ^{er} avril 2018	31 mars 2020
Julie Simard	Administratrice	Est	Suffrage des membres	1 ^{er} avril 2017	31 mars 2019
Daniel Pinard	Administrateur		Nommé par l'OPQ	1 ^{er} avril 2017	31 mars 2019
Pierre Émond	Administrateur		Nommé par l'OPQ	1 ^{er} avril 2018	31 mars 2020
Nathalie Prud'homme	Représentante des Émérites		Invitée permanente non votante		
Louis-Michel Fournier-Renaud	Représentant des membres 35 ans et moins		Invité permanent non votant		

La permanence de l'Ordre

Karina Verdon	Directrice générale et Secrétaire de l'Ordre jusqu'au 11 mai 2018
Nathalie Blanchet	Adjointe administrative et comptabilité jusqu'au 15 mai 2018 Directrice générale intérimaire du 15 mai 2018 au 3 février 2019 Directrice générale adjointe à compter du 24 janvier 2019
Hélène Lefranc	Directrice générale à compter du 4 février 2019
Nathalie Corso	Coordonnatrice à l'admission et à la qualité de la pratique Secrétaire de l'Ordre intérimaire du 15 mai 2018 au 24 janvier 2019 Secrétaire de l'Ordre à compter du 24 janvier 2019
Geneviève Masson	Coordonnatrice aux événements et relations médias jusqu'au 24 janvier 2019
Andréanne Godon	Coordonnatrice communications et publications jusqu'au 18 janvier 2019
Lysane Sénécal Mastropaolo	Coordonnatrice formation continue et valorisation de la pratique jusqu'au 30 novembre 2018
Vanessa Savoie Mccann	Adjointe administrative à compter du 19 novembre 2018
Tamara Jean	Secrétaire et réceptionniste du 22 mars 2018 au 24 août 2018
Shony Da Costa	Coordonnatrice aux événements et à la formation continue à compter du 24 janvier 2019
Florence Sara G. Ferraris	Coordonnatrice aux communications et aux publications à compter du 13 mars 2019



Activités du conseil d'administration



Assemblée générale annuelle des membres

L'assemblée générale annuelle des membres s'est tenue le mercredi 21 septembre 2018 à 8 heures, à l'hôtel Delta Saguenay, dans le cadre du congrès annuel de l'OUQ. Le rapport annuel a été présenté à la même date.

Séances du conseil d'administration

Le conseil d'administration a tenu huit séances ordinaires et quatre séances extraordinaires au cours de l'année 2018-2019 :

26 avril 2018	27 octobre 2018
15 mai 2018*	13 décembre 2018
15 juin 2018	10 janvier 2019*
8 août 2018*	24 janvier 2019
24 août 2018	27 février 2019*
20 septembre 2018	21 mars 2019

*Séance extraordinaire

L'Ordre n'a pas de comité exécutif.

Décisions importantes du conseil d'administration

Finances

- Création de deux fonds – Plan de communication et Site Internet – dotés d'un montant de 30 000 \$ chacun pris à même les surplus accumulés;
- Augmentation de la cotisation 2019-2020 de 1,7 % (indice des prix à la consommation);
- Imposition de frais de 35 \$ aux candidats à la profession qui souhaitent consulter leurs cahiers d'examen.

Règlement

- Précision dans le *Règlement sur le membrariat* au sujet du montant qu'un membre retraité ne peut dépasser en honoraires professionnels (35 000 \$);
- Ajout au *Règlement sur le membrariat* d'un statut congés maladie avec un montant de cotisation réduit de 75 %.

Prises de position

- Adoption du *Guide de prises de position*;
- Adoption du plan de communication présenté par UNE. communication stratégique;
- Adoption du slogan «Penser le territoire, façonner l'avenir»;
- Signature de la Déclaration d'action climatique des urbanistes.

Partenariat

- Participation au sondage de l'Institut canadien des urbanistes sur la rémunération et les avantages sociaux des urbanistes.

Effectifs et nominations

- Nomination de Louis-Michel Fournier-Renaud à titre de membre observateur de moins de 35 ans au conseil d'administration;
- Nomination de Robert Cooke, administrateur de la région de l'Est, pour pourvoir le poste vacant à la suite d'un appel de candidatures;
- Remise du prix du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec à Joanne Léveillé;
- Transfert de la responsabilité du prix Jean-Paul-L'Allier au comité des émérites (développement d'une démarche de sélection, banque de candidatures, suivi, etc.);
- Acceptation de la démission de Donald Bonsant à titre de président;
- Octroi du prix Jean-Paul-L'Allier 2018 à Winnie Frohn;
- Création du poste d'urbaniste-conseil;
- Embauche d'Hélène Lefranc en tant que directrice générale;
- Confirmation de Nathalie Corso au poste de Secrétaire, et de Nathalie Blanchet au poste de directrice générale adjointe;
- Appui à la candidature de Serge Fillion au prix Ernest-Cormier du gouvernement du Québec.

Tableau 1

Répartition géographique des membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars 2019

Régions	Urbanistes	Émérites	Total	Stagiaires	Total
Région de l'Est	251	7	258	49	307
01 — Bas-Saint-Laurent	16	1	17	6	23
02 — Saguenay-Lac-Saint-Jean	33		33	6	39
03 — Capitale-Nationale	162	6	168	28	196
09 — Côte-Nord	8		8	1	9
11 — Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2		2	2	4
12 — Chaudière-Appalaches	30		30	6	36
Région Centre	334	3	337	66	403
04 — Mauricie	25		25	2	27
05 — Estrie	37	2	39	4	43
16 — Montérégie	250	1	251	54	305
17 — Centre-du-Québec	22		22	6	28
Région de Montréal	393	19	412	106	518
06 — Montréal	393	19	412	106	518
Région de l'Ouest	261	2	263	46	309
07 — Outaouais	36		36	11	47
08 — Abitibi-Témiscamingue	10		10	3	13
10 — Nord-du-Québec	1		1	1	2
13 — Laval	44	1	45	3	48
14 — Lanaudière	70		70	11	81
15 — Laurentides	100	1	101	17	118
Hors Québec	42	2	44	0	44
Total des membres	1281	33	1314	267	1581
Hommes	801	26	827	141	968
Femmes	480	7	487	126	613
	1281	33	1314	267	1581

Tableau 1 (suite)

Au cours de l'année, l'effectif a évolué comme suit :

	Urbanistes	Émérites	Total	Stagiaires	Total
Membres au 31 mars 2018	1242	34	1276	274	1550
<i>Décès</i>		-2	-2	-1	-3
<i>Démissions/Radiations</i>	-40		-40	-39	-79
<i>Réinscriptions</i>	6		6	6	12
<i>Nominations — Émérite</i>	-1	1	0		
<i>Inscriptions — ARM-ACI</i>	3		3		3
<i>Inscriptions — Urbaniste</i>	71		71	-71	
<i>Inscriptions — Stagiaire</i>				98	98
Membres au 31 mars 2019	1281	33	1314	267	1581

**Tableau 2**

Membres inscrits
au tableau selon
la catégorie
de permis

Permis réguliers	1314
Permis temporaires	Aucun

Aucune demande de permis temporaire ou de permis restrictif temporaire n'a été reçue ou traitée au cours de l'exercice.

Tableau 3	Motif	Nombre
Radiations du tableau des membres selon le motif	Défauts de paiement de la cotisation (art. 86, p. I)	9
	Démissions	30
	Décès	2
	Radiations temporaires par décision du conseil de discipline	1

Note : Il n'y a eu aucune suspension ou révocation de permis.

Tableau 4	Membres selon le statut	Urbanistes	Émérites	Total
Répartition des urbanistes selon le statut au 31 mars 2019	Régulier	1047	10	1057
	Hors Québec	27		27
	International	16		16
	Congé parental	23		23
	Étudiant	5		5
	Sans emploi	31		31
	Retraité	77	5	82
	Retraité (70 ans et +)	55	18	73
		1281	33	1314

Tableau 5		
Programme préstagiaire	Étudiant	18
	Diplômé	11
	Travailleur	29

Actifs	1 159	88 %
Retraités	155	12 %

Tableau 6

Répartition
des urbanistes,
émérites et
stagiaires, selon
le groupe d'âge
au 31 mars 2019

Groupe d'âge	Stagiaires	Urbanistes	Émérites	Total	%
18-24 ans	4			4	0,2 %
25-29 ans	90	53		143	9,0 %
30-34 ans	83	202		285	18,0 %
35-39 ans	43	223		266	16,8 %
40-44 ans	30	152		182	11,5 %
45-49 ans	11	118		129	8,0 %
50-54 ans	5	137		142	9,0 %
55-59 ans	1	133	1	135	8,5 %
60-64 ans		123	4	127	7,5 %
65-69 ans		74	7	81	5,2 %
70 ans et +		66	20	86	5,4 %
ND			1	1	0 %
Total général	267	1281	33	1581	100,0 %

Tableau 7

Répartition
des urbanistes
et stagiaires
selon le type
d'employeur au
31 mars 2019

Type d'employeur	Urbanistes	Stagiaires	Total
Municipalité	65	43	108
Ville (autre que Mtl et Qc)	369	85	454
Montréal	109	30	139
Québec	28	1	29
MRC	96	12	108
Communauté métropolitaine	34	9	43
Organisme municipal	22	2	24
Ministère	61	15	76
Organisme gouvernemental	37	6	43
Firme de consultants	179	46	225
Travailleur autonome	63	1	64
Entreprise privée	58	9	67
Université	26	0	26
Cégep	3	0	3
Association et autre OSBL	12	4	16
Sans employeur	152	4	156
Total	1314	267	1581

**Tableau 8**

Répartition des urbanistes et stagiaires selon le regroupement d'employeurs au 31 mars 2019

Regroupement d'employeurs	Urbanistes	Stagiaires	Total
Local	593	161	754
Régional	130	21	151
Gouvernemental	98	21	119
Consultant	242	47	289
Entreprise	58	9	67
Enseignement	29	0	29
Association et OSBL	12	4	16
Sans employeur	152	4	156
Total	1314	267	1581

Tableau 9

Montant de la cotisation selon la classe de membres pour l'exercice 2018-2019

Classe de membres	Nombre de membres	Cotisation annuelle
Membres réguliers	1057	563,60 \$
Membres hors Québec	27	197,26 \$
Membres à l'international	16	197,26 \$
Membres étudiant à temps plein	5	140,90 \$
Membres sans emploi	31	140,90 \$
Membres retraités	82	140,90 \$
Membres en congé parental	23	140,90 \$
Membres retraités de 70 ans et +	73	0,00 \$
Contribution à l'Office des professions	1314	27,00 \$

Tableau 10

Frais exigibles d'un candidat à l'exercice de la profession pour l'exercice 2018-2019

Reconnaissance de l'équivalence :	
— d'un diplôme délivré hors du Québec	125 \$
— de la formation acquise hors du Québec	125 \$
— d'autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec	125 \$
Délivrance d'un permis temporaire	125 \$
Délivrance d'un permis restrictif temporaire	s.o.
Délivrance d'un permis spécial	s.o.
Délivrance d'un permis fondée sur :	
— un diplôme reconnu	125 \$
— la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme	125 \$
— la reconnaissance de l'équivalence de la formation	125 \$
— la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	125 \$
Réinscription au tableau de l'Ordre	150 \$
Inscription à l'examen d'admission	200 \$

Tableau 11

Assurance responsabilité professionnelle – Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphes 1 à 4, du <i>Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes</i>	301	s.o.	s.o.
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 5, du <i>Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes</i> (municipalité et organisme supramunicipal)	696	s.o.	s.o.
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 6, du <i>Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes</i> (couverture de l'employeur)	190	1 M\$	2 M\$
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 7, du <i>Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes</i> (exerçant exclusivement à l'extérieur du Québec)	11	s.o.	s.o.
Assurance responsabilité professionnelle (couverture individuelle)	116	1 M\$	2 M\$

Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec

Le Mérite du CIQ est décerné par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). Sur recommandation des ordres professionnels, ce prix est remis à un de leurs membres qui s'est distingué par son apport exceptionnel à sa profession et à son ordre professionnel, selon les critères de sélection suivants :

- Son dévouement en tant que membre du conseil d'administration, du comité exécutif ou des comités de l'Ordre ou du CIQ;
- Sa contribution au développement de sa profession au sein du régime professionnel québécois;
- Son action remarquable touchant la gestion, la mise en place de structures et le développement de son ordre. Un seul Mérite du CIQ est remis par ordre professionnel chaque année.

L'Ordre des urbanistes du Québec a remis la médaille du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec à madame Joanne Léveillée, urbaniste.

Urbaniste depuis 25 ans, madame Joanne Léveillée s'implique au sein de l'Ordre depuis de nombreuses années, mettant à profit ses connaissances du milieu universitaire dans deux comités, soit le comité d'évaluation des programmes universitaires (CEPU) et le comité de la formation des urbanistes, qui évaluent les programmes de premier et deuxième cycles en urbanisme menant à une accréditation professionnelle.

Madame Léveillée a d'ailleurs travaillé à une réévaluation des programmes universitaires au cours des dernières années, en mettant notamment sur pied une méthodologie afin de permettre une accréditation des programmes universitaires en urbanisme à l'échelle pancanadienne pour le Conseil des normes professionnelles, où elle représente l'OUQ.



© Photo : JMDecoste Photographie

Le président de l'Ordre des urbanistes du Québec, Donald Bonsant, et la récipiendaire du prix Mérite du CIQ, l'urbaniste Joanne Léveillée lors du Congrès 2018.

Membres émérites de l'Ordre

Le statut d'émérite est décerné par le conseil d'administration de l'Ordre sur recommandation du comité des émérites à un urbaniste qui a atteint un niveau d'excellence nationale et a apporté une contribution exceptionnelle à la profession d'urbaniste, contribution qui est reconnue par les pairs pour avoir une importance significative dans plus d'une des quatre catégories suivantes :

- 1 — Pratique professionnelle;
- 2 — Enseignement et encadrement professionnels;
- 3 — Planification et recherche en urbanisme;
- 4 — Engagement communautaire et leadership professionnel.

Comité Reconnaissance

Le comité Reconnaissance est issu du comité des émérites. En effet, à la suite du travail de réflexion «comités, gouvernance et planification stratégique», réalisé sous l'égide de la présidence de l'Ordre en août 2018, le conseil d'administration a adopté une résolution visant à élargir le rôle du comité des émérites en lui donnant la responsabilité de gérer et d'analyser les mises en candidature pour le prix Jean-Paul-L'Allier. À moyen terme, le comité Reconnaissance évaluera l'opportunité de faire renaître des prix que l'Ordre a déjà attribués par le passé, tels que les prix Jean-Claude-LaHaye, Hans-Blumenfeld et Blanche-Lemco-Van-Ginkel.

Il pourra également initier et proposer au conseil d'administration de l'Ordre l'attribution de nouveaux prix et distinctions. Enfin, il a le mandat de revoir les exigences et modalités associées aux mises en candidature et d'analyser les dossiers reçus tant pour le statut d'émérite que pour les autres prix.

Le comité s'est rencontré à six reprises, incluant deux conférences téléphoniques.

Présidente

Nathalie Prud'homme

Membres

Clément Demers
Marie Lessard
Jean Paré
Alain Tessier

En 2018, l'Ordre a nommé un urbaniste émérite et décerné un prix Jean-Paul-L'Allier.

Membre émérite de l'Ordre 2018

Le statut d'émérite est attribué par le conseil d'administration de l'Ordre sur recommandation du comité des émérites (maintenant comité Reconnaissance) à un urbaniste qui a atteint un niveau d'excellence nationale et a apporté une contribution exceptionnelle à la profession d'urbaniste, reconnaissance qui est reconnue par ses pairs pour :

- sa compétence professionnelle;
- sa grande intégrité;



© Photo : JMDecoste Photographie

De gauche à droite : Jean-Claude Lusinchi, urbaniste émérite, et le président de l'Ordre des urbanistes du Québec, Donald Bonsant lors du Congrès 2018.

- ses réalisations remarquables dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme;
- les services exceptionnels rendus à la collectivité;
- le développement et le rayonnement de la profession d'urbaniste au Québec.

Depuis 2017, à l'instar de l'Institut canadien des urbanistes pour la nomination des *fellows*, l'OUQ a instauré une procédure par appel de candidatures.

L'Ordre des urbanistes a accordé, en 2018, le statut d'émérite à **Jean-Claude Lusinchi**.

Fort d'une expérience terrain de plus d'une trentaine d'années, monsieur Lusinchi a marqué la pratique de l'urbanisme dans la région du Saguenay et, plus particulièrement, à Alma. À titre de directeur du

Service de l'urbanisme et de planification socioéconomique de cette ville de 1975 à 2007 et par sa pratique innovatrice, il a su insuffler auprès de la relève et des décideurs une grande confiance en ce qui a trait à l'utilisation des outils de planification. Parmi les faits marquants de sa carrière, signalons la réalisation d'un des premiers programmes d'amélioration de quartier (PAQ) et de l'un des premiers schémas d'aménagement, celui de la MRC Lac-Saint-Jean-Est, de même que son rôle majeur dans la planification de la construction de la nouvelle usine Alcan à Alma et en tant que conciliateur pour le sauvetage de l'usine Abitibi-Price. Encore aujourd'hui, les principes urbanistiques appliqués par monsieur Lusinchi dans des projets concrets font école, notamment pour l'implantation intégrée d'alumineries ou encore pour la revitalisation du centre-ville d'Alma.

Mérite étudiant en urbanisme

Par ses prix du Mérite étudiant, l'Ordre des urbanistes du Québec vise à encourager l'excellence parmi les étudiants des programmes d'urbanisme accrédités.

Un jury est formé dans chacune des universités. Ce jury comprend au moins trois personnes, dont l'une doit être membre à temps plein du corps enseignant et membre de l'Ordre, et une autre, membre de l'Ordre sans faire partie du corps enseignant.

Le prix est décerné à l'étudiante ou à l'étudiant d'un programme reconnu qui s'est distingué parmi ses pairs pour :

- sa note cumulative en fin de programme;
- la qualité de ses projets professionnels (travaux pratiques, stages, etc.);
- l'excellence de son projet final ou de son mémoire;
- sa contribution générale au programme d'urbanisme.

Les lauréats 2018 sont :

Aglaré Landry-Boisvert

Maîtrise en aménagement du territoire et développement régional, Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels Université Laval

Valérie Ebacher

Baccalauréat en urbanisme, École des sciences de la gestion Université du Québec à Montréal

Vincent Jarry

Baccalauréat en urbanisme Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal

Florence Vuille

Maîtrise en urbanisme Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal

Marie-Pier Veillette

Master of Urban Planning Program, School of Urban Planning Université McGill

De gauche à droite : Vincent Jarry, Valérie Ebacher, Marie-Pier Veillette, Aglaé Landry-Boisvert et le président de l'Ordre des urbanistes du Québec, Donald Bonsant lors du Congrès 2018. Absente de la photo : Florence Vuille.



Prix Jean-Paul-L'Allier 2018

Le prix Jean-Paul-L'Allier honore un Québécois qui s'est distingué par sa vision, son leadership et ses réalisations en urbanisme et en aménagement du territoire. Il est remis annuellement par l'Ordre lors de la Journée mondiale de l'urbanisme. Sont admissibles à ce prix les ministres, députés, préfets de MRC, maires de ville, de municipalité et d'arrondissement, conseillers municipaux et conseillers d'arrondissement.

Le prix Jean-Paul-L'Allier 2018 a été décerné à madame Winnie Frohn. Il a été remis le 8 novembre 2018 lors de la Journée mondiale de l'urbanisme, à Montréal.

Le choix du lauréat a été délégué au jury formé des personnes suivantes :

- Clément Demers, membre du comité Reconnaissance
- Sylvain Ducas, urbaniste émérite
- France Levert, présidente du comité du développement durable
- Sylvie Paré, membre du comité de la formation des urbanistes
- Nathalie Prud'homme, présidente du comité Reconnaissance

Madame Frohn a été conseillère municipale à la Ville de Québec de 1985 à 1993, vice-présidente du comité exécutif lors de son dernier mandat et professeure associée au Département des études urbaines et touristiques de l'UQAM jusqu'en 2017. Cette nomination reconnaît son parcours exceptionnel à titre de conseillère municipale responsable de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire à la Ville de Québec.

La vision et le leadership en urbanisme de madame Frohn se sont manifestés dans la mise en place de conseils de quartier et de plans de quartier et plans d'action, par son rôle dans le positionnement des femmes dans la définition et l'organisation de l'espace urbain et leur implication dans la vie municipale, et par ses initiatives relatives à la mixité des fonctions, la mixité sociale, la diversité de l'offre en logements, la réduction des espaces de stationnement au profit d'un transport public plus performant et la foresterie urbaine. Lorsqu'elle a quitté la vie politique pour l'enseignement à l'UQAM, elle a transmis cette vision aux étudiants en urbanisme.

Signalons qu'en 2013, madame Frohn a été lauréate du prix Blanche-Lemco-Van-Ginkel.

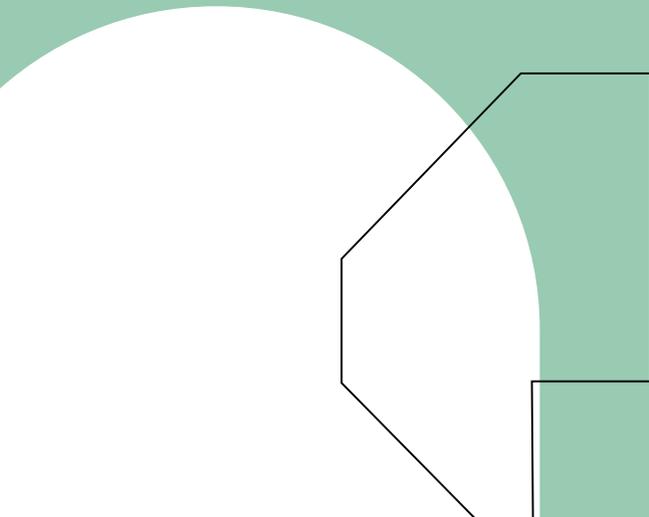
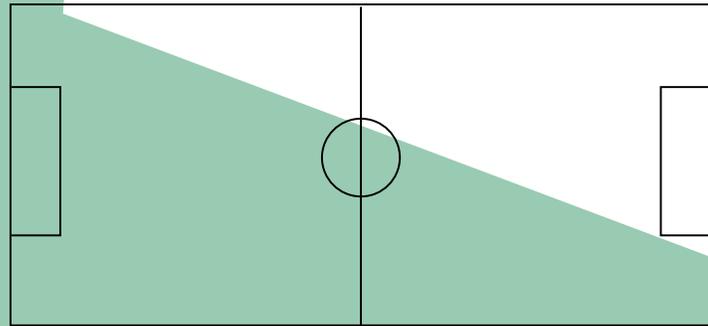
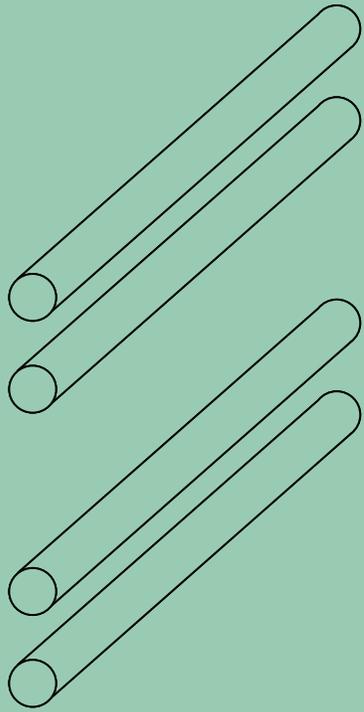
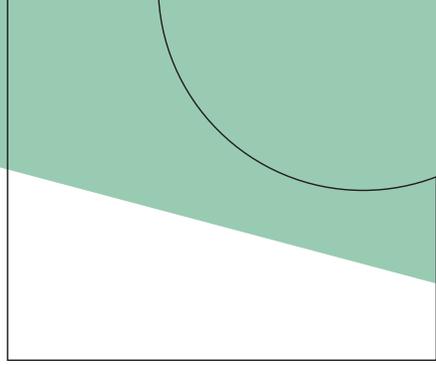
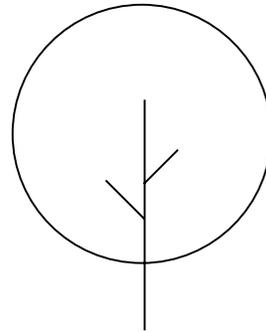
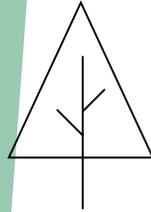
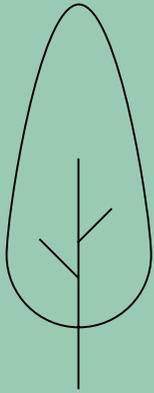


© Photo : Victor Char

De gauche à droite : Madame Winnie Frohn reçoit le prestigieux prix Jean-Paul-L'Allier des mains de la présidente de l'Ordre des urbanistes du Québec, Lucie Careau, lors de la Journée mondiale de l'urbanisme, le 8 novembre dernier, au Bain Mathieu, à Montréal.

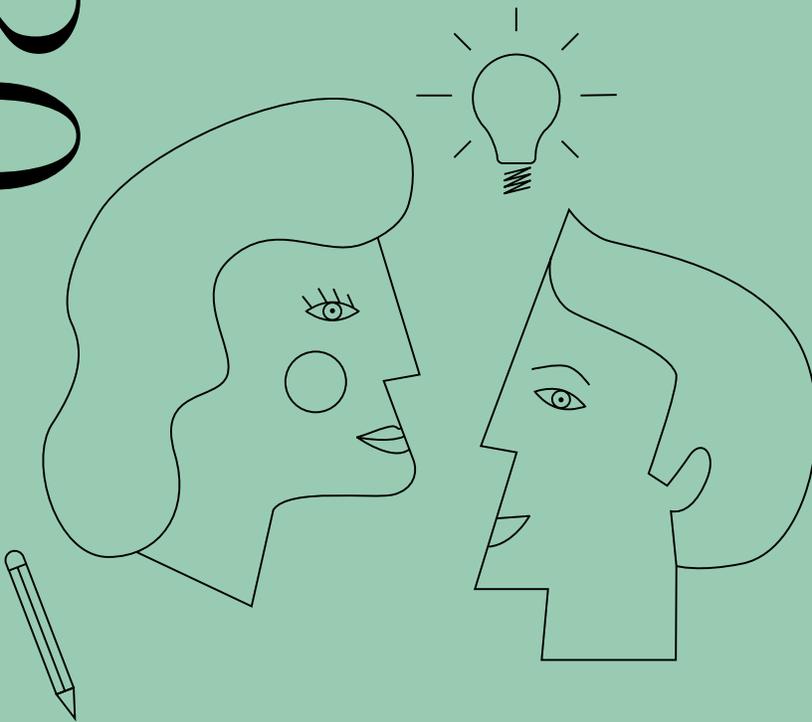


© Photo : Pau Casals



© Photo : Roxanne Desgagnes

08



Rapport d'activités |
partenariat organisationnel

Conseil inter-professionnel du Québec (CIQ)

Danielle Pilette, déléguée
Pierre Rochon, substitut

Le CIQ regroupe 46 ordres professionnels et 55 professions réglementées. Les ordres comptent maintenant au total près de 400 000 membres, soit environ 10 % de la main-d'œuvre active au Québec. Le Conseil agit comme organisme-conseil auprès du gouvernement du Québec, comme prévu au *Code des professions*.

À la suite de l'élection québécoise de l'automne 2018, la nouvelle ministre responsable, Sonia LeBel, a généreusement accepté de rencontrer les dirigeants du système professionnel et les représentants des ordres pendant de longues heures, le 28 janvier 2019, au Centre Sheraton de Montréal. Pendant les rencontres par secteurs d'activité, elle a tenu à connaître tant

les préoccupations sectorielles que les préoccupations particulières à chacun des ordres. Pour les urbanistes, comme pour le secteur du génie et de l'aménagement, nous avons insisté sur l'importance de la mise en place d'une « voie rapide » pour les amendements réglementaires mineurs requis par les ordres. La ministre a semblé bien accueillir notre proposition. D'ailleurs, elle a elle-même évoqué sa participation passée au système et, jusqu'à maintenant, elle démontre un grand intérêt pour son évolution positive.

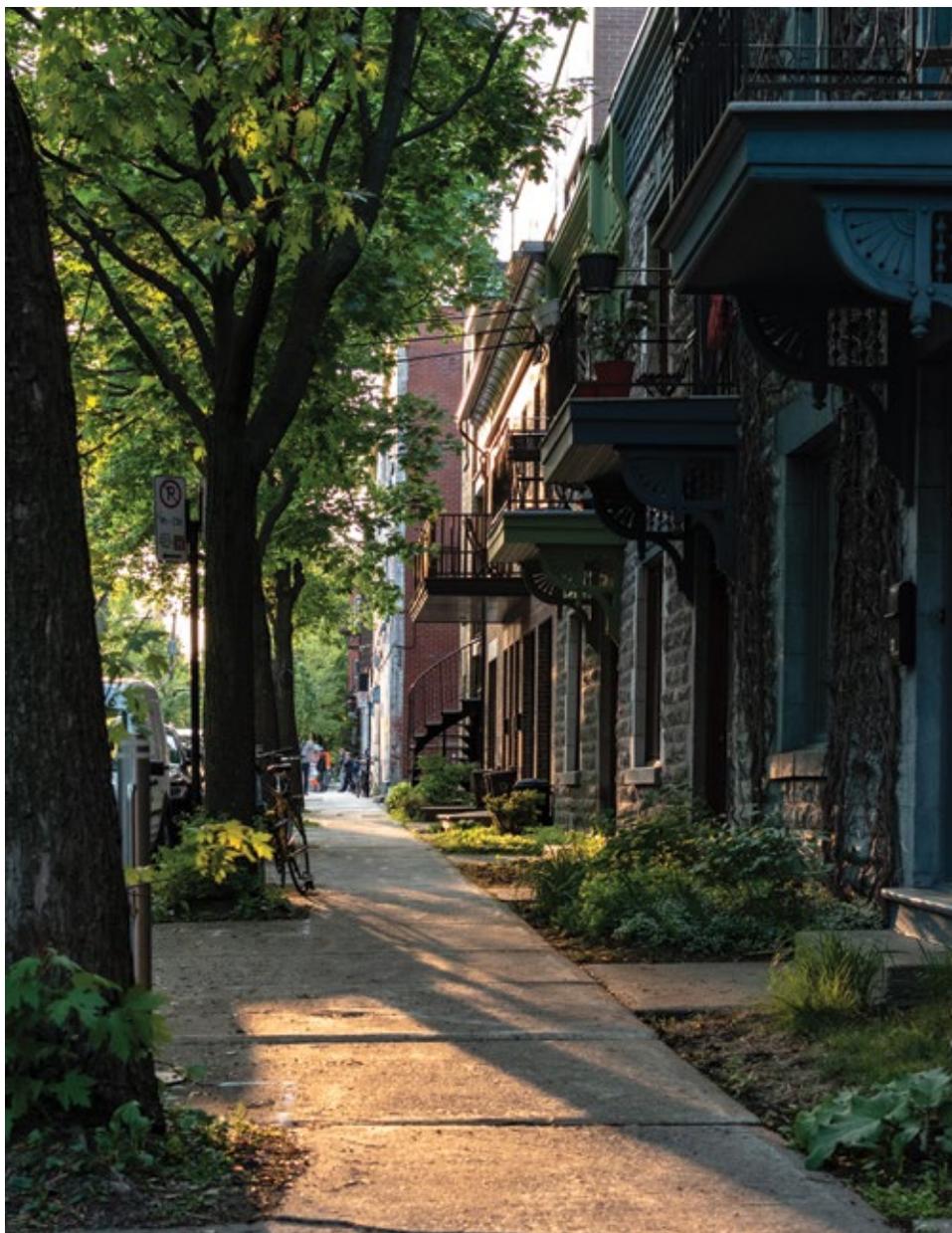
Le virage numérique constitue un grand enjeu pour plusieurs professions. Le Conseil se penchera particulièrement sur ce sujet à compter de septembre 2019. Par ailleurs, le CIQ est signataire de la Déclaration de Montréal pour un développement responsable de l'intelligence artificielle (IA), dévoilée au grand public en décembre 2018. Les ordres peuvent aussi signer cette déclaration et la promouvoir. De plus, le CIQ est devenu membre de l'Observatoire international sur les impacts sociétaux de l'intelligence artificielle et du numérique (OIISIAN).

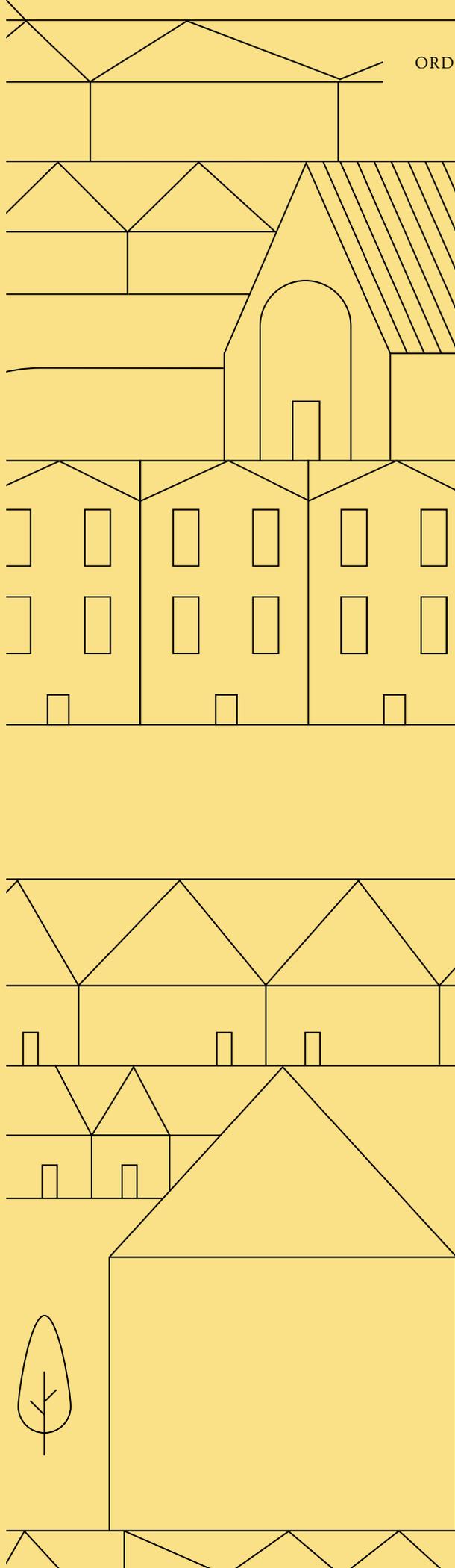
Regroupant les professions entre autres du génie et de l'aménagement ainsi que du droit et des affaires, le CIQ est interpellé par l'enjeu systémique que représente le projet de loi n° 16, loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* et diverses dispositions législatives concernant

le domaine municipal. Ce projet de loi reconnaît d'office les membres d'un ordre professionnel pour exercer certaines fonctions. Mais il prévoit notamment modifier la *Loi sur le bâtiment* afin d'octroyer à la Régie du bâtiment du Québec de nouveaux pouvoirs réglementaires lui permettant d'encadrer les inspections en bâtiment. Or, des ordres le font déjà et leurs membres doivent souscrire à une assurance responsabilité professionnelle. Pour le moment, le projet de loi est muet à cet égard spécifique. Le CIQ a donc adressé, le 10 mai 2019, une lettre aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire demandant un amendement au projet de loi prévoyant, pour la Régie du bâtiment, l'obligation de consulter les ordres concernés quant à l'application éventuelle des articles 86.8, 86.10 et 86.12 envisagés à la *Loi sur le bâtiment*.

Enfin, à compter de l'automne 2019, le CIQ entreprendra un grand chantier sur l'état de la situation du système professionnel du Québec, le renouveau et l'avenir des professions. Dans le contexte actuel, notamment quant au partage d'actes, la question du cloisonnement professionnel traditionnel se pose. D'ailleurs, lors du repas qui a suivi l'assemblée générale annuelle du mois de mai, la ministre de la Santé, Danielle McCann, a annoncé que son gouvernement entendait donner davantage de latitude à des professionnels quant à certains actes, afin de favoriser une plus grande accessibilité aux services professionnels.

© Photo : Étienne Delortieux





Comité d'évaluation des programmes universitaires (CEPU)

Présidente

Joanne Léveillée

Membres

Mathieu Payette-Hamelin

Jean-François Vachon

Le comité d'évaluation des programmes universitaires (CEPU) a pour mandat de proposer des normes d'accréditation des programmes universitaires de premier et de deuxième cycles donnant accès à la profession et un protocole d'évaluation des programmes accrédités.

Activités

Le comité d'évaluation des programmes universitaires ne s'est pas réuni cette année. La nouvelle directrice générale de l'Ordre, madame Hélène Lefranc, a répondu à une demande d'information. Il se peut que ce comité reprenne du service au cours de la prochaine année, s'il y a une demande de service.

Comité de la formation des urbanistes

Présidente

Joanne Léveillé

Membres

Danielle Pilette

Raphaël Fischler

Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)

Jesus Jimenez Orte

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Sylvie Paré

(jusqu'au 31 janvier 2019)
Université du Québec à Montréal

Gérard Beaudet

(à partir du 1er février 2019)
Université de Montréal

Au sein d'un ordre professionnel, un comité de la formation examine les questions relatives à la qualité de la formation menant à l'exercice de la profession. Il s'attarde en outre à l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir et tient compte de l'évolution des connaissances et de la pratique. Le comité donne également son avis au conseil d'administration sur les projets comportant la révision ou l'élaboration des objectifs des programmes de formation, dont le diplôme donne ouverture au permis. Il est composé de deux membres de l'OUQ, de deux membres du Bureau de coordination interuniversitaire (BCI) ainsi que d'un représentant du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Activités

À la suite des nombreux changements à la permanence de l'Ordre, le comité de la formation des urbanistes ne s'est pas réuni cette année. Nous désirons toutefois remercier, pour son assiduité et son apport au comité, madame Sylvie Paré, de l'UQAM, représentante des universités québécoises. Son remplaçant est monsieur Gérard Beaudet, de l'Université de Montréal. Le comité de la formation des urbanistes devrait reprendre ses activités au cours de l'automne.

Comité des équivalences

Présidente

Danielle Pilette

Membres

Pierre Blais

Marie Lessard

Le comité des équivalences étudie les dossiers qui lui sont soumis et formule des recommandations au conseil d'administration de l'Ordre. Il applique les principes reconnus en matière de reconnaissance, notamment ceux énoncés au paragraphe 7 de l'article 62.0.1 du *Code des professions* : équité, objectivité, impartialité, transparence, efficacité, célérité.

Activités

En 2018-2019, le comité des équivalences a traité onze demandes d'équivalence, soit deux demandes d'équivalence de formation (18,2 % du total) et neuf demandes d'équivalence de diplôme (81,8 % du total).

Les demandes d'équivalence de formation concernaient toutes deux un diplôme universitaire non reconnu obtenu au Québec et combiné à une expérience professionnelle en urbanisme. Quant aux équivalences de diplôme, elles concernent des diplômes obtenus à l'extérieur du Québec.

Équivalences en formation

Les demandes concernaient deux diplômes non reconnus – l'un, de baccalauréat (50 %), et l'autre, de maîtrise, (50 %) – obtenus au Québec, avec expérience pertinente en urbanisme.

Il n'y a eu aucun refus et aucune acceptation complète. Ces deux demandes (100 %) ont été acceptées conditionnellement à la réussite de certaines matières dans un programme universitaire reconnu d'urbanisme :

- la demande de baccalauréat (50 %) avec une seule matière à réussir;
- et la demande de maîtrise (50 %) , avec le programme de qualification en urbanisme à réussir (cinq matières).

Équivalences en diplôme

Les neuf demandes d'équivalence de diplôme provenaient des origines suivantes :

- Canada : 2 (une de l'Ontario et une de l'Alberta)
- États-Unis : 1
- France : 3
- Belgique : 1
- Algérie : 1
- Togo : 1

Une seule demande concernait le niveau du baccalauréat et huit demandes concernaient le niveau de la maîtrise.

Aucune de ces demandes n'a été refusée, une seule (en provenance de l'Alberta) a fait l'objet d'une reconnaissance complète, et huit – soit 88,9 % – ont fait l'objet d'acceptations partielles, conditionnellement à la réussite, dans un programme universitaire reconnu d'urbanisme, du nombre suivant de matières :

- 5 avec 2 matières, soit 62,5 %;
- 2 avec 3 matières, soit 25,0 %;
- 1 avec le programme de qualification en urbanisme (5 matières), soit 12,5 %.

Bilan

Dans ces onze demandes d'équivalence de formation et de diplôme, aucune n'a été refusée, une seule (9,1 %) a été acceptée complètement, sans prescription, et dix (90,9 %) ont été acceptées conditionnellement à la réussite de matières dans un programme universitaire reconnu d'urbanisme.

L'une des demandes a reçu une acceptation partielle conditionnelle à la réussite de trois matières, et a fait l'objet d'une démarche de révision, qui a abouti à la prescription de deux matières.

Notre bilan est tout à fait comparable à celui de l'ensemble des ordres compilé par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) pour l'année 2015-2016 et énoncé dans un communiqué d'octobre 2017.

« En 2015-2016, il y eut 4649 demandes de reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de formation acquis à l'extérieur du Québec. Le taux d'acceptation de la reconnaissance du diplôme ou de la formation par les ordres professionnels fut de 90 %.»

Ces données démentent la croyance largement répandue selon laquelle les professions réglementées n'accueillent pas correctement les personnes formées à l'étranger. Par contre, il faut admettre qu'une personne requérant une équivalence encourt des délais et, souvent, des investissements dans une formation d'appoint. Un organisme de microcrédit est d'ailleurs spécifiquement dédié au soutien aux personnes dans ces situations.

Comité des admissions

Président

Pierre Blais

Membres

Huguette Béland

Isabelle Boucher

Isabelle Croteau

Jean Demers

Éric Guillemette

Chantal Laliberté

Jacques Métivier

Danielle Pilette

Mandat

Le comité des admissions a pour mandat d'appliquer les dispositions du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance du permis*, et de consulter, éclairer et conseiller le conseil d'administration sur toute question se rapportant au *Règlement*.

Activités

Les activités du comité se rapportent aux stages et à l'examen. En ce qui concerne les stages, le comité examine les demandes de stages et fait des recommandations au conseil d'administration quant à leur acceptation. Il examine également, tout au long de l'année, les procès-verbaux produits par les stagiaires. Par ailleurs, le comité élabore l'examen, assure la surveillance lors de la tenue de celui-ci, en effectue la correction et procède à une évaluation d'ensemble des résultats. Cette évaluation d'ensemble se rapporte au taux de réussite pour l'ensemble de l'examen et pour chacune des questions, ainsi qu'au taux de réussite compte tenu du profil des stagiaires (types de diplômes, types de stages, etc.). Enfin, il élabore des documents explicatifs sur le stage et l'examen, destinés aux stagiaires et aux parrains/marraines. Cette année, les documents suivants ont été produits et transmis : un document explicatif sur la préparation à l'examen destiné à tous les stagiaires et un guide explicatif destiné aux parrains/marraines pour les aider à préparer les stagiaires à l'examen. Il est à noter que le taux de réussite de l'examen de 2018 s'est avéré excellent.

Les activités relatives aux stages s'effectuent en continu, notamment par des séances de travail régulières dans les bureaux de l'Ordre. Outre les fréquents contacts par courrier électronique, cette année, le comité a tenu deux rencontres : l'une pour discuter de l'évaluation d'ensemble de l'examen de 2017, pour déterminer le contenu de l'examen de 2018 et pour convenir du contenu des documents explicatifs destinés aux stagiaires et aux parrains/marraines; et l'autre, pour procéder à la correction de l'examen.



Examen d'admission

Nombre de candidats convoqués à l'examen	159
--	-----

Nombre de candidats inscrits à l'examen	88
---	----

Nombre de candidats ayant réussi l'examen	69
---	----

Avec diplôme reconnu	64
----------------------	----

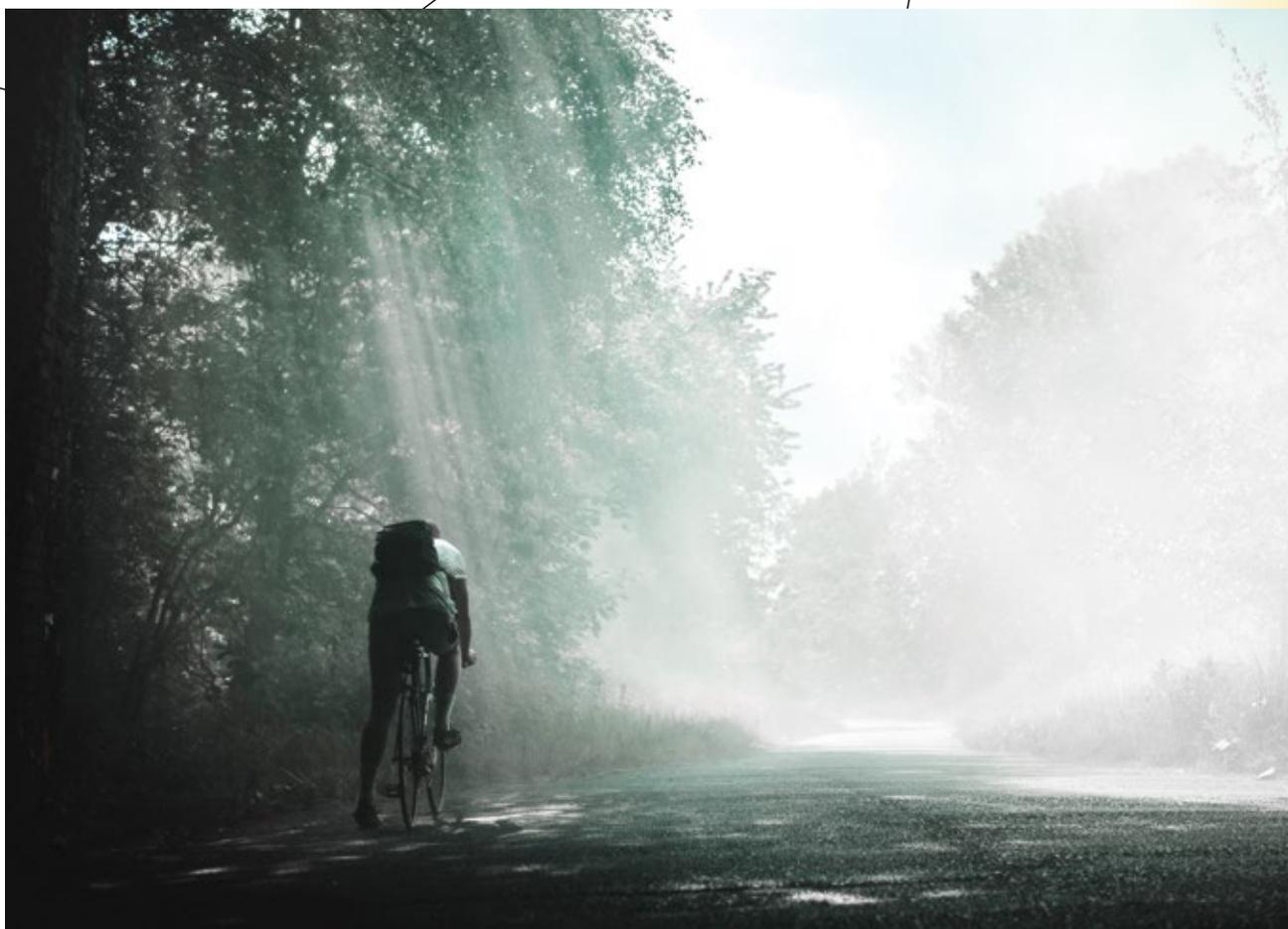
Avec équivalence	5
------------------	---

Nombre de candidats inscrits au tableau des membres	69
---	----

Stage professionnel

Nombre de candidats ayant entamé le stage professionnel	98
---	----





© Photo : Rikki Chan

Rapport du syndic

Michael Hiller, syndic
Frédéric Dufault, syndic adjoint

Mandat

En vertu du *Code des professions* du Québec, le rôle du syndic est d'assurer la protection du public et de veiller à ce que les urbanistes se conforment aux règlements régissant leur profession. À cette fin, le syndic est responsable de la tenue d'enquêtes sur la conduite des membres de l'Ordre. Une demande d'enquête peut émaner du public, d'un urbaniste, du comité d'inspection professionnelle ou du conseil d'administration de l'Ordre. Le syndic peut également entreprendre une enquête de son propre chef, à la suite d'informations pertinentes sur le comportement d'un urbaniste. Le cas échéant, le syndic dépose les plaintes au conseil de discipline. Il agit également à titre de médiateur de première ligne dans le cas d'un litige d'honoraires entre un urbaniste et son client.

Activités du syndic

Liste des tableaux :

- A — Dossiers antérieurs au 1^{er} avril 2018 traités et fermés en cours d'année
- B — Dossiers antérieurs au 1^{er} avril 2018 toujours ouverts
- C — Dossiers ouverts et fermés entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019
- D — Nature des demandes référées au Bureau du syndic entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019
- E — Nombre de membres concernés par les dossiers actifs et sous enquête en 2018-2019
- F — Dossiers concernant l'usurpation du titre d'«urbaniste» – infraction à l'article 36 h) du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26)
- G — Sommaire du temps consacré aux dossiers ouverts entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019
- H — Composition du Bureau du syndic
- I — Dépenses du syndic et du syndic adjoint entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019

**A —
Dossiers
antérieurs
au 1^{er} avril
2018 traités
et fermés en
cours d'année**

Année d'ouverture du dossier	Numéro du dossier	Date de fermeture du dossier	Justifications
2013	2013-1806-009	25/01/2019	Décision de culpabilité du conseil de discipline rendue.
2017	2017-0809-020	29/03/2019	Absence de suivi de la part de la partie plaignante.
2018	2018-1202-028	04/07/2018	Avis demandé au comité de révision.
	2018-1503-032	30/04/2018	Dossier chevauchant deux années administratives.

**B —
Dossiers
antérieurs
au 1^{er} avril
2018 toujours
ouverts**

Année d'ouverture du dossier	Numéro du dossier	Date de fermeture du dossier	Justifications
2013	2013-0504-001	07/07/2018 provisoirement	Un syndic <i>ad hoc</i> devra reprendre cette enquête – un volume important de pièces versées au dossier nécessitera une révision complète de celles-ci pour éliminer celles qui ne sont pas pertinentes.

**C —
Dossiers
ouverts et
fermés entre
le 1^{er} avril
2018 et le
31 mars 2019**

Dossiers toujours ouverts et sous enquête	5
Dossiers fermés	32
Dossiers ayant fait l'objet d'une demande de révision	1
Total : 34 dossiers référés au Bureau du syndic	

D —

Nature des demandes référées au Bureau du syndic entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019

Nombre de dossiers	Catégories de demandes
12	Demandes d'informations générales
7	Avis demandés au syndic
10	Demandes d'enquête à l'endroit de membres de l'OUQ
4	Usurpation du titre d'«urbaniste»
0	Plainte de non-respect de l'avis d'inspection professionnelle
1	Plaintes portées à l'égard de «stagiaires en urbanisme»
0	Dossiers référés au conseil de discipline
0	Dossiers référés au comité d'inspection professionnelle
0	Dossiers soumis en vue de poursuites pénales
0	Demandes d'avis juridique
Total : 34 dossiers référés et traités	

E —

Nombre de membres concernés par les dossiers actifs et sous enquête en 2018-2019

Année d'ouverture du dossier	Nombre de dossiers traités ou en voie de traitement en 2018-2019	Nombre de membres concernés par les dossiers traités ou en voie de traitement en 2017-2018
2013-2014	1	1
2017-2018	1	1
2018-2019	8	8
Total : 10 membres concernés par les dossiers traités ou en voie de traitement en 2018-2019		

F —

Dossiers concernant l'usurpation du titre d'«urbaniste» — *infraction à l'article 36 h) du Code des professions (L.R.Q., c. C-26)*

Nombre de dossiers	Usurpation de titre
4	Cas d'usurpation du titre d'«urbaniste» par des non-membres ou par de tierces personnes en 2018-2019
3	Dossiers traités et fermés en 2018-2019
1	Dossiers toujours en voie de traitement
0	Dossiers ayant nécessité une poursuite pénale

G —

**Sommaire
du temps
consacré
aux dossiers
ouverts entre
le 1^{er} avril
2018 et le
31 mars 2019**

Titre d'activité	Temps consacré à l'activité	Tâches principales
Administration du Bureau du syndic	40 heures	Production des comptes de dépenses; tableaux des dossiers ouverts et fermés; tableaux du temps consacré aux divers dossiers en voie de traitement (le présent tableau); achats de fournitures, vérification des facturations reçues des procureurs.
Suivis complémentaires	27 heures	Montage des dossiers de suivi dans le cas des enquêtes où la décision du syndic est contestée et soumise au comité de révision; informations et échanges avec les professionnels concernés; préparation de projets de plainte avec les procureurs; participation aux audiences du conseil de discipline; rencontres avec des représentants de l'OUQ ou avec d'autres syndicats.
Classement de dossiers	62 heures	Montage de divers dossiers aux fins de conservation et d'archivage; envois postaux, échanges de courriels et numérisation des pièces reliées aux dossiers d'enquête; production des tableaux d'intervention insérés dans chacun des dossiers traités par le Bureau du syndic; autres correspondances diverses, activités du CIQ, projets de lois, modifications au <i>Code des professions</i> , etc.
Journée des syndicats	0 heure	Journées d'étude organisées par le Conseil interprofessionnel du Québec.
Forum des syndicats	8 heures	Journées de formation organisées par le Conseil interprofessionnel du Québec, le Barreau du Québec et autres organisations concernant le droit professionnel.
Lecture de jurisprudences	22 heures	Récents développements en droit professionnel et disciplinaire; chroniques et textes d'intérêt provenant des firmes d'avocats Joli-Cœur Lacasse et Mercier Leduc; rapports du Conseil interprofessionnel du Québec.
Heures consacrées à l'administration : 159		

Total des heures	593 h
Administration générale	159 h
Traitement général des dossiers	434 h
Équivalence en semaines (35 heures/sem.)	16,9 semaines

H —

Composition
du Bureau
du syndic

2 membres : 1 syndic et 1 syndic adjoint

I —

Dépenses du
syndic et du
syndic adjoint
entre le
1^{er} avril 2018
et le 31 mars
2019

Dépenses du syndic		Dépenses du syndic adjoint	
Période	Dépenses	Période	Dépenses
2018			
01/03 au 30/04	101,11 \$	01/03 au 30/04	0,00 \$
01/05 au 10/07	419,02 \$	01/05 au 31/05	0,00 \$
		01/06 au 30/06	0,00 \$
11/07 au 31/08	255,27 \$	01/07 au 31/07	0,00 \$
		01/08 au 31/08	0,00 \$
01/09 au 30/09	159,94 \$	01/09 au 30/09	0,00 \$
01/10 au 31/10	299,84 \$	01/10 au 31/10	0,00 \$
01/11 au 30/11	131,58 \$	01/11 au 30/11	0,00 \$
01/12 au 31/12	240,53 \$	01/12 au 31/12	0,00 \$
2019			
01/01 au 31/01	275,07 \$	01/01 au 31/01	0,00 \$
01/02 au 28/02	181,62 \$	01/02 au 28/02	125,00 \$
01/03 au 31/03	179,47 \$	01/03 au 31/03	0,00 \$
Sous-total 1	2243,45 \$	Sous-total 2	125,00 \$
Total 1 + 2 : 2368,45 \$			

Comité de révision des plaintes

Le comité s'est rencontré à une reprise.

Président

Jacques Chénier

Membres

Daniel Pinard
Christian Chaput
Sylvain Gariépy

Mandat

Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte (réf. : *Code des professions*, article 123.3, 1^{er} alinéa).

Activités

Au cours de l'année 2018-2019, les membres du comité de révision des plaintes ont eu à traiter une seule demande de révision. Dans le cadre de celle-ci, le comité a émis une opinion contraire à celle du syndic et a recommandé la nomination d'un syndic *ad hoc* afin de reprendre l'analyse du dossier en considérant les obligations quant à la contribution de l'urbaniste au rayonnement de la profession, comme le stipule le *Code de déontologie* de l'OUQ.

Conseil conciliation et arbitrage

Président

Robert Cooke

Membres

Sylvain Gariépy
Pierre Pauzé

Il n'y a pas eu de dossier ni de rencontre du conseil conciliation et arbitrage pour la période 2018-2019.

Conseil de discipline

Présidents

M^e Marie-Josée Corriveau, *présidente en chef du BPCD*

M^e Daniel Lord, *président en chef adjoint du BPCD*

M^e Julie Charbonneau, *présidente*

M^e Maurice Cloutier, *président* (nomination le 9 juillet 2018)

M^e Hélène Desgranges, *présidente* (nomination le 9 juillet 2018)

M^e Isabelle Dubuc, *présidente*

M^e Myriam Giroux-Del Zotto, *présidente*

M^e Lyne Lavergne, *présidente*

M^e Georges Ledoux, *président*

M^e Jean-Guy Légaré, *président*

M^e Nathalie Lelièvre, *présidente* (nomination le 9 juillet 2018)

M^e Lydia Milazzo, *présidente*

M^e Chantal Perreault, *présidente*

M^e Pierre Sicotte, *président*

Membres désignés par le conseil d'administration de l'Ordre

David Belgue, *urbaniste*

Yvan Gatien, *urbaniste*

Réal Girard, *urbaniste*

Ginette Roy, *urbaniste*

Greffe de discipline

M^e Maria Gagliardi, *avocate, secrétaire du conseil de discipline*

Personne-ressource

Madame Hélène Lefranc, *directrice générale*

Mandat

Le Conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du *Code de professions* ou aux règlements adoptés en vertu de ce code dont le *Code de déontologie* des urbanistes du Québec. Le conseil de discipline se prononce sur la culpabilité et la sanction.

Audiences

Au cours du dernier exercice, le Conseil de discipline a siégé à une seule reprise.

Réalisations

Pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, le Conseil de discipline a été saisi d'une nouvelle plainte provenant du Bureau du syndic.

Nature des plaintes du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

L'intimé a été déclaré coupable d'actes criminels aux termes de l'article 149.1 du <i>Code des professions</i> .	1
Nombre total de chefs déposés par le Bureau du syndic	1

Nombre de décisions rendues par le conseil de discipline du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

Décisions du conseil de discipline autorisant le retrait de la plainte	0
Décisions du conseil de discipline rejetant la plainte	0
Décisions du conseil de discipline acquittant l'intimé(e)	0
Décisions du conseil de discipline déclarant l'intimé(e) coupable	0
Décisions du conseil de discipline acquittant l'intimé(e) et déclarant l'intimé(e) coupable	0
Décisions du conseil de discipline déclarant l'intimé(e) coupable et imposant une sanction	1
Décisions du conseil de discipline imposant une sanction	0
Toute autre décision	0
Décisions du conseil de discipline autorisant un arrêt des procédures	0

Décisions du conseil de discipline imposant une limitation provisoire ou une radiation provisoire	0
Nombre total de décisions rendues	1

Nombre de décisions rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré

Décisions du conseil de discipline rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré.	1
---	---

Recommandations au conseil d'administration de l'Ordre du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

Recommandations de remettre l'amende au plaignant privé qui a déboursé des sommes d'argent aux fins de porter plainte en vertu du deuxième alinéa de l'article 128 (art. 158.1, al. 2, par. 1 du <i>Code des professions</i>)	0
Recommandations de remettre l'amende à la personne qui a été victime d'un acte dérogatoire visé à l'article 59.1 (art. 158.1, al. 2, par. 2, du <i>Code des professions</i>)	0
Recommandations d'obliger le professionnel à compléter avec succès un stage de perfectionnement (art. 160, al.1, du <i>Code des professions</i>)	0

Recommandations d'obliger le professionnel à compléter avec succès un cours de perfectionnement (art. 160, al.1, du <i>Code des professions</i>)	0
Recommandations de suivre une formation, une psychothérapie ou un programme d'intervention (art. 160, al. 2, du <i>Code des professions</i>)	0
Recommandations de réinscription ou de reprise du droit d'exercice à la suite d'une requête en vertu de l'article 161 du <i>Code des professions</i>	0
Nombre total de recommandations	0

Sanctions imposées par chef d'accusation

Compilation des décisions pour chaque chef d'accusation	
Période de radiation de deux semaines	0
Période de radiation de trois semaines	0
Période de radiation d'un mois	0
Période de radiation de deux mois	0
Période de radiation de quarante-cinq jours	0
Période de radiation de trois mois	0

Période de radiation de plus de trois mois et de moins d'un an	0
Période de radiation de quatre ans	0
Période de radiation de cinq ans	0
Période de radiation de plus de cinq ans	1
Amende de 2 500 \$	0
Amende de 3 000 \$	0
Amende de 3 500 \$	0
Amende de 5 000 \$	0
Réprimande	0
Radiation permanente	0
Limitation permanente du droit de pratique	0
Limitation temporaire du droit de pratique	0
Limitation provisoire immédiate du droit de pratique	0
Ordonnance de remboursement	0
Révocation de permis	0
Total des chefs stipulés aux décisions rendues par le conseil de discipline	1

Décisions contestées du conseil de discipline

Instance	
Tribunal des professions	
Décision sur la culpabilité ou la sanction portée en appel au Tribunal des professions	0
Appel sur la culpabilité ou la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décision rendue par le Tribunal des professions	0
Cour supérieure ou autres instances	
Révision judiciaire à la Cour supérieure ou autres instances	0

Programme de formation des membres du conseil de discipline

Conformément aux dispositions de la Loi 11 – *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel* –, les membres du conseil de discipline n'ont pas participé à une formation sur les actes dérogatoires visés à l'article 59.1 du *Code des professions*.

Comité consultatif de déontologie

Les membres du comité se rencontrent au besoin.

Mandat

Le comité consultatif de déontologie a été créé en vertu de l'article 28 du *Code de déontologie* des urbanistes. Il peut être consulté par tout membre qui en fait la demande en vue de l'appréciation de toute situation pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts.

Président

Pierre Lachapelle

Membres

Richard Brunet

Jacques Chénier

Normand Trottier

Activités

Au cours de cette période, le comité a reçu et traité onze demandes d'avis de la part de membres de l'Ordre. Il s'agit d'une augmentation de 22 % par rapport à l'exercice précédent.

Comité d'inspection professionnelle

Les membres du comité se sont rencontrés trois fois.

Présidente

Danielle Cyr

Membres

André M. Boisvert

Gilles McNeil

Steve Potvin

(jusqu'en décembre 2018)

François St-Germain

Maude Gascon

(depuis janvier 2019)

Inspection professionnelle

La surveillance de la pratique des membres d'un ordre professionnel par leurs pairs constitue l'un des outils essentiels de la protection du public mis en place par le *Code des professions*.

Tout ordre professionnel doit, chaque année, inspecter la pratique professionnelle d'une partie de ses membres afin de s'assurer de leur compétence professionnelle.

Le comité d'inspection professionnelle, formé de cinq membres nommés par le conseil d'administration, est chargé de surveiller la compétence professionnelle des membres de l'Ordre. À cette fin, le comité établit un programme annuel de surveillance de l'exercice de notre profession. Les inspections professionnelles sont réalisées par des urbanistes membres de l'Ordre des urbanistes du Québec.

Mandat

Le mandat du comité d'inspection professionnelle porte sur les dossiers, les livres et les registres ainsi que sur les enquêtes, les études et les rapports que tient ou prépare le membre de l'Ordre des urbanistes du Québec dans l'exercice de sa profession.

L'inspection professionnelle porte également sur les documents auxquels ce membre a collaboré dans les dossiers, les enquêtes, les études et les rapports tenus ou préparés par ses collègues de travail ou son employeur, ceux qui lui sont confiés par un collègue de travail ou un employeur, de même que sur tout bien qui lui a été confié par un client.

Démarche d'inspection

Une démarche d'inspection professionnelle peut être effectuée auprès du dossier membre lorsque les documents suivants ont été déposés au soutien :

- Le questionnaire dûment rempli qui a été acheminé au membre en pièce jointe de la correspondance transmise visant à informer le membre qu'il fera partie de la démarche d'inspection professionnelle;

- Le curriculum vitæ à jour du membre;
- Et un ou des document(s) professionnel(s) rédigé(s) (en totalité ou en partie) par le membre, ou un document dont il a supervisé la réalisation, a assumé la gestion ou encore dont il a commenté ou colligé le contenu.

Il arrive, à l'occasion, et ce, après une plainte déposée contre un membre de l'Ordre et suivant une démarche avec le syndic, que le comité organise une rencontre en milieu de travail avec un membre afin d'assurer le suivi de la plainte déposée ou pour valider une démarche ou la tenue de ses dossiers et en vue de fermer un dossier de membre. Cette démarche fait partie de la procédure d'évaluation, mais elle n'est utilisée que de manière exceptionnelle.

Cette démarche est encadrée dans une procédure de technique d'entrevue dispensée par l'Office des professions.

Il est pertinent de souligner aux membres que le traitement des dossiers membres déposés au comité de l'inspection professionnelle est fait avec rigueur et dans le respect de la confidentialité.

Activités

Les membres du comité se sont réunis en séance de travail à trois occasions au cours de la période de référence.

Tableau 12

Travaux d'inspection professionnelle exécutés en 2018-2019

Vérifications	Nombre
Membres visités (inspection en milieu de travail)	0
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	65
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle	64
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	0
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu	64
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle mais n'ayant pas été analysés à ce jour	0
Membres ayant présenté un dossier incomplet	0
Membres ayant fait l'objet d'un rappel pour la transmission des documents	13
Membres dont le dossier a été transmis au syndic	1
Membres dont la démarche d'inspection professionnelle est reportée à une année ultérieure pour un motif raisonnable (congé de maternité, congé de maladie ou autre motif)	1

Enquêtes	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	0
Rapports d'enquête dressés	0
Membres ayant fait l'objet d'un suivi de la part du syndic	1
Recommandations du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à suivre avec succès :	
— un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
— un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
— un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
— un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
— un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
— un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
— un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
— un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Collaboration des membres

Les membres du comité tiennent à remercier tous les urbanistes qui collaborent à la démarche d'inspection professionnelle -L'inspection professionnelle doit être perçue comme une surveillance professionnelle de la bonne pratique des activités professionnelles de nos consocérateurs et confrères et cette démarche est faite de manière strictement confidentielle.

Remerciement et implication

Les membres du comité remercient Steve Potvin de son implication au sein de l'inspection professionnelle au cours des trois dernières années. De plus, ils souhaitent la bienvenue à Maude Gascon, qui a été nommée en janvier 2019 pour occuper le siège vacant.



© Photo : Samuel Zeller

Comité de formation continue

Le comité s'est rencontré à six reprises.

Président

Jean Bergeron

Membres

Josée Dion

Emmanuel Farmer

Sébastien Manseau

Jean-François Morissette

Julie Simard

Mandat

Le comité de formation continue de l'Ordre des urbanistes du Québec a le mandat suivant :

- 1 — Élaborer le programme de formation continue;
- 2 — Conseiller le conseil d'administration sur la politique, le programme et ses orientations;
- 3 — Élaborer et mettre en place les outils d'évaluation des activités de formation;
- 4 — Collaborer avec les autres comités de l'Ordre chargés de différents aspects touchant à la compétence des membres et à leur formation;
- 5 — Négocier et préparer, en collaboration avec la permanence, les ententes de partenariat avec d'autres organismes offrant de la formation, puis les soumettre au conseil d'administration pour approbation;

6 — Déterminer les activités de formation pouvant être reconnues et attestées par l'OUQ;

7 — Réévaluer les activités de formation refusées par l'Ordre lors des comités.

Activités

Plus spécifiquement cette année, le comité s'est assuré de mettre en place diverses mesures afin que les urbanistes puissent intégrer en douceur les nouvelles règles en matière de formation professionnelle. On se rappelle que le nouveau règlement de formation continue est entré en vigueur le 1^{er} avril 2017. Longtemps attendue, l'implantation du règlement a nécessité des modifications importantes dans les façons de faire de l'Ordre. Un des outils essentiels à cette démarche est la mise en place de la nouvelle plateforme informatique. Ce nouveau portail intranet est accessible depuis l'été 2019. Il permettra notamment aux membres de comptabiliser les heures de formation suivies durant l'année, de consulter le calendrier de formations, la liste des organismes et des formations reconnus et de disposer de diverses informations pour bien comprendre et faciliter au quotidien l'application de ce nouveau règlement.

En parallèle, le comité a travaillé avec le comité des admissions afin de dégager pour nos stagiaires des actions en vue d'optimiser la réussite à l'examen. Enfin, une réflexion est en cours pour préciser le mandat du comité et se doter d'un plan d'action.

Tableau 13

Activités de formation continue organisées par l'Ordre en 2018-2019

	Titre de la Formation	Participants	Urbanistes	Urbanistes stagiaires	Non-membres	Durée	Lieu
1	FCM-2018-04-19 – Le projet de loi 122 : des changements profonds en aménagement et en urbanisme?	39	31	5	3	3,5 h	Montréal
2	FCQ-2018-04-20 – Le projet de loi 122 : des changements profonds en aménagement et en urbanisme?	12	10	2	0	3,5 h	Québec
3	FCM-2018-04-20 – La consultation publique et la participation citoyenne; l'humain au cœur du projet urbain.	22	19	2	1	7 h	Montréal
4	FCQ-2018-04-27 – La consultation publique et la participation citoyenne; l'humain au cœur du projet urbain.	10	10	0	0	7 h	Québec
5	FCM-2018-06-01 – Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) 101	23	2	20	1	7 h	Montréal
6	FCM-2018-10-04 – Loi sur la protection du territoire et des activités agricole (LPTAA)	24	4	19	1	7 h	Montréal
7	FCM-2018-10-15 – Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) 101	33	4	26	3	7 h	Montréal
8	FCM-2018-10-19 – La déontologie et le système professionnel 101	21	3	18	0	3,5 h	Montréal
9	FCM-2018-11-01 – Le projet de loi 122 : des changements profonds en aménagement et en urbanisme?	23	18	5	0	3,5 h	Montréal
10	FCM-2018-11-09 – Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et lois connexes	17	3	14	0	7 h	Montréal
	Total	224	104	111	9	56 h	

Comité du congrès 2018

Congrès 2018 de l'Ordre des urbanistes du Québec, 19 au 21 septembre 2018

Membres

Julie Simard

Denis Coulombe

Luc Desbiens

Marie-Christine Tremblay

Simon Tremblay

Denis Verrette

Martin Belzile

Jean-Yves Bouchard

François Hains

Sarah Beaumier-Chiasson

François Boivin

Daniel Poitras

Mandat

Organiser le congrès 2018 de l'Ordre des urbanistes du Québec ainsi que le Gala Excellence 2018 en soutien à la permanence.

Activités

C'est dans la Ville de Saguenay, du 19 au 21 septembre, que s'est déroulé le congrès 2018 de l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'hôtel Delta de Jonquière.

L'événement d'envergure a rassemblé plus de 150 urbanistes et professionnels de l'aménagement du territoire sous le thème « L'urbaniste au cœur de la résilience ».

La conférence d'ouverture, « Les 100 villes résilientes », de la Fondation Rockefeller, a donné le ton pour les deux jours et demi du congrès qui s'amorçait, en donnant aux professionnels de l'aménagement un rôle clé dans la stratégie de résilience des villes.

En tout, 30 conférenciers ont animé 3 ateliers mobiles, 14 conférences et 2 tables rondes d'experts pour offrir une programmation variée qui aura permis d'étudier le territoire selon ses trois composantes : sa population, son contexte économique et son environnement.

Les congressistes ont pu entendre des conférenciers de renom, tels que l'architecte paysagiste, Serge Poitras; le directeur de la fondation de l'entrepreneurship, Pierre Duhamel; et le professeur émérite de l'INRS, Mario Polèse, pour ne nommer que ceux-là.

Cette année, l'OUQ a profité de la campagne électorale provinciale, qui battait son plein, pour convier les représentants politiques locaux à une discussion sur l'avenir de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'architecture, en partenariat avec l'Ordre des architectes du Québec, qui tenait son congrès à Saguenay, en simultané. Les deux ordres se sont également joints pour le cocktail d'ouverture du congrès, qui a eu lieu lors d'une croisière sur le fjord du Saguenay. Un urbaniste a aussi participé à la charrette conjointe, organisée par l'OAQ sur la requalification du site de l'ancienne usine Abitibi Consolidated, à La Baie.

Le comité organisateur, composé de onze urbanistes locaux, s'est rencontré à douze reprises entre le mois de mars 2017 et septembre 2018 et a été soutenu par deux ressources de l'OUQ.

De plus, deux activités organisées par les comités de la Relève en urbanisme se sont tenues en marge du congrès.

Le congrès a été l'occasion pour l'Ordre de souligner l'excellence de ses membres. Le Gala Excellence de l'OUQ a permis d'honorer l'urbaniste Joanne Léveillé en lui octroyant la médaille du Conseil interprofessionnel du Québec, ainsi que M. Jean-Claude Lusinci qui s'est vu élevé au rang de membre émérite. Le gala s'est tenu dans l'ancienne usine de pulperie de papier de Chicoutimi, aujourd'hui reconvertie en site patrimonial.

L'OUQ a également profité du rassemblement de ses membres pour tenir son assemblée générale annuelle devant 82 membres et 4 stagiaires, le vendredi 21 septembre, en matinée.



©Photo : JMDecoste Photographie

Le congrès 2018 a permis aux membres participants de cumuler quinze heures de formation continue.

Le congrès en statistiques :

Nombre de conférences	4
Nombre de débats politiques	1
Nombre de conférenciers	30
Nombre de participants, incluant les conférenciers	152
Nombre de kiosques	7
Nombre de partenaires	15
Nombre de rencontres du comité organisateur local	12

Comité éditorial de la revue *Urbanité*

Le comité s'est réuni à neuf reprises.

Président

Paul Arsenault

Membres

Sergio Avellan

Amélie Castaing
(depuis janvier 2019)

Marie-Michèle Cauchy
(depuis janvier 2019)

Guillaume Gilbert

Paul Racette Dorion
(depuis janvier 2019)

Jean-François Sabourin

Jacques Trudel

Les collaborateurs réguliers

François Goulet

Membre correspondant

Murielle Drouille-Scarpa
(depuis janvier 2019)

Mandat

Revue officielle de l'Ordre des urbanistes du Québec, *Urbanité* a pour mission de promouvoir l'urbanisme et de faire rayonner la pratique des urbanistes, d'informer les lecteurs sur les divers sujets relatifs à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme et de former, sur une base continue, les professionnels de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

© Photo : Ben O Sullivan



Faire rayonner la pratique et la profession

Bien que la revue *Urbanité* soit avant tout destinée aux urbanistes, sa large diffusion permet de rejoindre une clientèle beaucoup plus vaste. En fait, la moitié du lectorat provient de l'extérieur de l'Ordre. Parmi les personnes ainsi rejointes, il y a des élus, des dirigeants de MRC ou de municipalités, d'autres professionnels, des journalistes ou encore des citoyennes et des citoyens qui ont à cœur l'urbanisme et l'aménagement du territoire. *Urbanité* permet de diffuser la pratique des urbanistes du Québec et de valoriser la profession, conformément à sa mission.

Une large diffusion

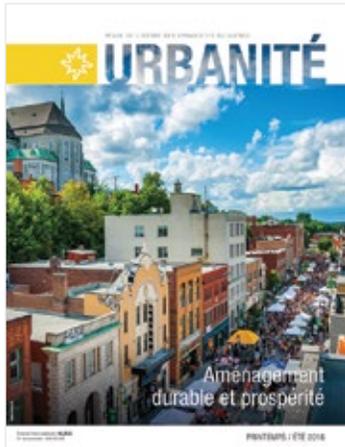
Les numéros de la revue peuvent être téléchargés intégralement depuis la section « Publications » du site Internet de l'Ordre des urbanistes.

Activités

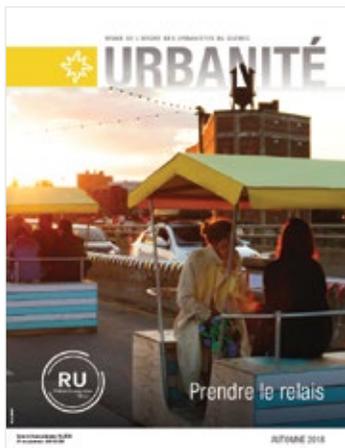
Le comité éditorial s'est réuni à neuf reprises pour la production des numéros (élaboration du contenu, analyse des propositions et correction des maquettes). Parallèlement à ces rencontres, les membres des sous-comités responsables des dossiers ont tenu plusieurs séances de travail.

Trois numéros ont été publiés durant la dernière année d'activité :

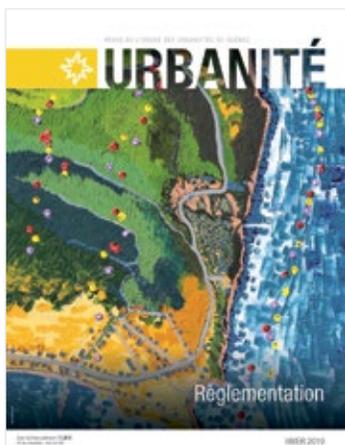
- 1 — **Printemps/été 2018**
Aménagement durable et prospérité



- 2 — **Automne 2018**
Prendre la relève



- 3 — **Hiver 2019**
La réglementation locale



Le numéro Printemps/été 2019 (Dossier «La participation, activement») était en cours de production au moment de la fermeture de l'année financière. La parution a eu lieu en juin 2019.

Ajout de nouveaux membres au comité

Au début de cette année, le comité s'est adjoint trois nouveaux membres : Amélie Castaing, qui rejoint à nouveau le comité après quelques mois d'absence, ainsi que Marie-Michèle Cauchy et Paul Racette Dorion. Ils ont été sélectionnés parmi les candidatures reçues après un appel lancé aux membres à la mi-octobre 2018.

Départ de la coordonnatrice de la revue, Andréanne Godon

En janvier, les membres du comité éditorial ont appris que la coordonnatrice de la revue quitterait son poste après six années d'étroite collaboration avec les bénévoles. Andréanne a soutenu activement et avec enthousiasme les membres du comité tout au long de ces années et nous l'en remercions sincèrement.

Arrivée d'une nouvelle coordonnatrice de la revue, Florence Sara G. Ferraris

Après une période de transition pendant laquelle les bénévoles ont appuyé la permanence pour la production du numéro de l'hiver 2019, le comité a accueilli avec plaisir la nouvelle coordonnatrice de la revue, Florence Sara G. Ferraris. Florence a su apprivoiser rapidement le fonctionnement du comité et le processus de préparation de la revue;

ses connaissances dans les domaines de l'urbanisme et du journalisme ont certes facilité son appropriation des dossiers.

Nouveaux titres des rubriques

Conséquemment aux commentaires reçus lors du sondage adressé aux lecteurs et lectrices en 2017, les titres des rubriques ont été revus. Les désignations multiples en lien avec la pratique ont été regroupées sous un même titre : «Pratique». Les rubriques «Regard sur le passé», «Entrevue», «Tendances», «Théorie urbaine», «Formation», «Urbanistes dans les médias» de même qu'«*Urbi et Orbi*» ont été retirées, bien que certains des sujets qui y étaient abordés pourront l'être dans une autre rubrique. Bien entendu, comme c'était le cas avant ces changements, les rubriques ne sont pas nécessairement présentes dans tous les numéros.

Diffusion de la revue

Les membres du comité ont convenu de créer un sous-comité sur la diffusion de la revue auprès des clientèles autres que les membres de l'Ordre. À ce jour, la réflexion a notamment porté sur le choix des destinataires de la version papier, la taille des municipalités rejointes et l'exactitude des noms et des titres des personnes à qui la revue est adressée. Au cours de la prochaine année, le comité fera des recommandations à la direction en tenant compte de la mission de la revue, des objectifs de communication de l'Ordre et du meilleur usage des modes de diffusion – aussi bien l'envoi de la version papier que l'accessibilité sur le Web.

Comité du développement durable

Nombre de rencontres

Le comité a tenu cinq rencontres, et ce, sans compter les rencontres pour des dossiers spécifiques.

Présidente

France Levert

Membres

Claudia Bennicelli

(s'est retirée en cours d'année)

Sylvie Chartier

Marion Demarre

(en voie de remplacement)

Louis-Michel Fournier-Renaud

Marc-André Grimpe

Pascal Lavoie

Danielle Lussier

Richard Morin

Michel Rochefort

Pascale Rouillé

Mission du comité du développement durable

Contribuer à favoriser la mise en œuvre du développement durable sur le territoire, et en particulier améliorer l'apport que la profession d'urbaniste peut avoir auprès de l'ensemble des acteurs de l'aménagement durable du territoire au Québec.

Les deux éléments centraux de la mission du comité DD sont les suivants :

- Outiller les urbanistes dans la mise en œuvre du développement durable;
- Positionner l'urbaniste dans un rôle actif et de premier plan dans le vaste champ de l'aménagement durable du territoire.

Activités et projets en cours

Répertoire et plateforme Web sur les bonnes pratiques en urbanisme et aménagement durable du territoire et sur les outils existants en DD.

Le comité a poursuivi le travail en vue de constituer un répertoire et une plateforme des bonnes pratiques en urbanisme et aménagement durable du territoire. À cet effet, notamment :

- Grâce à la collaboration de Louis-Bastien Lapierre, artisan du site Web de la Relève en urbanisme, la plateforme des bonnes pratiques a été développée et mise en lien avec le site Web de l'Ordre. Après entente et examen des cas, les quarante projets novateurs retenus par la Relève en constituent la base initiale. Le projet de plateforme a fait l'objet de plusieurs interactions et réunions en vue de son amélioration, de l'intégration de commentaires et de l'ajustement des critères retenus par le comité ainsi que des modalités de recherche.
- Le comité a revu tous les documents en vue de l'appel de projets et initiatives qui s'est fait début mai.

- Le comité a défini les modalités de gestion du répertoire à plus long terme et a convenu avec l'équipe d'un plan de diffusion en vue du lancement du répertoire et de la plateforme lors du congrès de l'Ordre qui se tiendra début octobre. Parmi les modalités, l'attribution d'une attestation pour les cas figurant au répertoire est prévue.

Argumentaires et outils économiques en vue de l'aménagement durable du territoire – événement et dossier dans *Urbanité*

Dans la foulée de l'événement « La viabilité économique de nos collectivités par l'aménagement durable du territoire » tenu le 30 novembre 2017, le thème a fait l'objet d'un dossier dans la revue *Urbanité* du numéro de l'été 2018, tel que proposé par le comité DD et le comité organisateur de l'événement.

Par ailleurs, le comité a travaillé à la planification d'un troisième événement qui porterait notamment sur l'écofiscalité, l'objectif visé étant toujours de mieux équiper les praticiens en termes d'argumentaires et d'outils économiques.

Projet de Politique et stratégie de développement durable OUQ

Le comité a poursuivi son travail afin de doter l'OUQ d'une politique et d'une stratégie de développement durable. Dans le cadre d'un travail de session, un groupe d'étudiants de la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke a procédé à l'examen du projet de politique élaboré par le comité DD.

Dans le cadre de leur mandat, ils ont procédé à un diagnostic selon des modèles reconnus en gestion et planification du DD, formulé des recommandations et une proposition de stratégie et plan d'action.

Programme de formation en résilience aux changements climatiques pour les professionnels – ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec

Le comité DD a assuré les liaisons avec le ministère pour ce projet de programme actuellement en gestation. Pascal Lavoie a accepté de le faire notamment dans le contexte de sous-effectifs vécu à l'Ordre en 2018.

Prix Jean-Paul-L'Allier – Critères et démarche

En raison de certaines controverses, le comité DD a proposé de revoir les critères et la démarche d'attribution du prix, ce qui a mené à une première modification du formulaire d'appel de candidatures en 2018. Dans ce contexte, la présidente du comité DD a aussi été conviée à siéger sur le jury d'attribution. Le mandat de revue en profondeur a été confié au comité des émérites.

Conseil du bâtiment durable du Canada – Collaboration

En vue de coordonner l'organisation des événements en DD entre le Conseil et l'OUQ, les échanges se sont poursuivis durant l'année avec un succès mitigé.

Comité de la Relève en urbanisme

Pour la période du 31 mars 2018 au 1^{er} avril 2019, le comité de coordination (CoCo) a tenu une dizaine de rencontres. Pour leur part, les équipes de projet en ont tenu une trentaine.

Président

Louis-Michel Fournier-Renaud

Membres du comité de coordination

Jonathan Bouchard

Diane Durand
(jusqu'en décembre 2018)

François Fortin

Claudia Paré
(jusqu'en décembre 2018)

Jean-François Sabourin

Camille Urli
(jusqu'en décembre 2018)

Le comité de coordination de la Relève en urbanisme coordonne l'ensemble des activités des sous-comités et des personnes impliquées dans la relève en urbanisme, et élabore le plan d'action et la programmation annuelle ainsi que la communication auprès de ses membres.

Pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, le CoCo a tenu trois rencontres.

La structure de la RU fonctionne par projets, le CoCo coordonne l'ensemble et les équipes de projet avancent, chacune de leur côté, leurs projets respectifs.

Le comité de la Relève en urbanisme se décline en cinq équipes de projet pour la majeure partie de l'année financière :

1 — Équipe Amélioration de la pratique

Description : Responsable de mettre en valeur les bonnes pratiques en urbanisme. Ils s'occupent de la Compilation des projets novateurs en urbanisme. Cette année, ils ont aussi organisé la Soirée Sage Relève.

Responsable : Louis-Michel Fournier-Renaud

2 — Équipe Communications

Description : Responsable de la gestion des communications au sein de la RU : le site Web, les médias sociaux (Facebook et LinkedIn) et du graphisme.

Responsables : Diane Durand et Claudia Paré

3 — Équipe Débats d'idées

Description : Responsable de mettre en place des plateformes d'échanges et de prise de position sur diverses thématiques. Selon l'actualité et le lieu de l'événement, les membres se penchent sur une thématique et planifient l'ensemble du contenu des soirées Débats d'idées : formule, invités, recherche et animation. L'objectif de ces soirées est de connaître les points de vue des invités, mais également d'offrir à tous

ceux qui y assistent une occasion d'échanger et, éventuellement, de débattre.

Responsables : Jonathan Bouchard et Jean-François Sabourin

4 — Équipe Dossier *Urbanité* Relève (*ad hoc*)

Description : Responsable du dossier de la relève en urbanisme dans *Urbanité*.

Responsable : Camille Urli

5 — Équipe Événements

Description : Responsable de coordonner la logistique des événements annuels (locations de salle, matériel audio, thèmes, affiches, publicité, etc.), parfois en collaboration avec d'autres équipes.

Responsable : François Fortin

Les personnes impliquées dans les activités chapeautées par la RU sont appelées les « membres actifs ». En 2018, on comptait une quinzaine de membres actifs dans cinq sous-comités. Ce chiffre peut varier, puisque les gens intègrent et quittent la RU selon leurs obligations personnelles ou professionnelles. En 2018, la RU a perdu beaucoup de bénévoles; auparavant, plus de vingt bénévoles s'impliquaient. En 2019, une attention particulière sera accordée au renouvellement des membres actifs.

Afin de faire le lien entre les différents projets, de mobiliser les membres et de stimuler de nouveaux projets, les soirées « La RU se rencontre » sont organisées deux fois par année normalement. En 2018, il n'y en a pas eu.



© Photo : Victor Char

Soirée annuelle

Mandat

La mission du comité est d'intégrer la relève dans le domaine de l'urbanisme et de favoriser l'échange et le transfert de connaissances au sein de cette relève, afin d'améliorer la pratique et de valoriser la profession.

Pour ce faire, quatre principaux objectifs ont été ciblés :

1 — Mettre en place un réseau d'échange et de partage pour intégrer la relève en urbanisme au Québec;

2 — Organiser des événements accessibles, adaptés aux besoins de la relève, visant l'amélioration de la pratique;

3 — Faire le pont avec l'ensemble des professionnels de l'urbanisme et de domaines connexes pour favoriser l'intégration multidisciplinaire;

4 — Effectuer des échanges et liens concrets entre les professionnels de l'urbanisme juniors et seniors.



© Photo : RU

*6@8 estival
au Virage*

Événements et activités 2018-2019

Description	Personnes atteintes	Date
Soirée Débat d'idées sur les femmes et la ville	Environ 40 personnes	5 juillet 2018
6@8 de l'été RU x Virage	Environ 100 personnes	19 juillet 2018
Soirée improvisation dans le cadre du colloque OUQ	Environ 30 personnes	20 septembre 2018
Soirée annuelle de la Relève en urbanisme	Environ 150 personnes	8 novembre 2018
Dossier de la relève dans <i>Urbanité</i>	2500 exemplaires	Automne 2018
Parution de la <i>Compilation des projets novateurs</i>	2500 exemplaires	Hiver 2019
La RU se rencontre	Environ 50 personnes	27 mars 2019
Environ 65 parutions sur Facebook	Entre 300 et 3200 personnes par parution	2018

Rapport des vérificateurs et états financiers au 31 mars 2019

Rapport de l'auditeur indépendant	55 — 57
États financiers	
Résultats	58
Évolution de l'actif net	59
Flux de trésorerie	60
Situation financière	61
Notes complémentaires	62 — 66
Annexe	67



Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux membres de
Ordre des urbanistes du Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Ordre des urbanistes du Québec (ci-après « l'Ordre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2019 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 27 août 2019

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A105474

Ordre des urbanistes du Québec

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Produits		
Cotisations des membres	589 768	573 036
Cotisations des stagiaires	101 364	97 835
Formation continue	137 120	80 986
Vente de biens et services	108 226	88 880
Intérêts	8 858	6 173
Adhésions	10 085	9 967
	<u>955 421</u>	<u>856 877</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	298 930	340 397
Transport et communications	102 694	62 845
Services professionnels	129 704	116 184
Fournitures, impression et location de salles	192 370	127 604
Charges locatives et frais y afférents (note 8)	81 771	74 709
Frais de représentation et promotion	6 268	4 087
Cotisations et contributions à des organismes	10 807	24 446
Créances douteuses	31 500	8 500
Frais financiers	8 236	3 313
Amortissement des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel	31 364	26 878
	<u>893 644</u>	<u>788 963</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>61 777</u>	<u>67 914</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 12 fournit d'autres informations sur les résultats.

Ordre des urbanistes du Québec

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

				2019	2018
	Investi en immobilisations	Affecté aux projets spéciaux (note 9)	Non grevé d'affectations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	57 093	140 132	282 145	479 370	411 456
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(25 013)		86 790	61 777	67 914
Investissement en immobilisations	3 742		(3 742)		
Solde à la fin	<u>35 822</u>	<u>140 132</u>	<u>365 193</u>	<u>541 147</u>	<u>479 370</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des urbanistes du Québec

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	61 777	67 914
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel	31 364	26 878
Amortissement de l'avantage incitatif relatif à un contrat de location-exploitation	(6 351)	(6 351)
Loyer à payer	2 716	2 716
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 3)	<u>(72 688)</u>	<u>34 224</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>16 818</u>	<u>125 381</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations corporelles	(3 742)	(12 220)
Actif incorporel		(18 237)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(3 742)</u>	<u>(30 457)</u>
Augmentation nette de l'encaisse	13 076	94 924
Encaisse au début	<u>1 023 986</u>	<u>929 062</u>
Encaisse à la fin	<u><u>1 037 062</u></u>	<u><u>1 023 986</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des urbanistes du Québec

Situation financière

au 31 mars 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	1 037 062	1 023 986
Comptes clients (note 4)	73 572	18 460
Frais payés d'avance	<u>1 316</u>	<u>1 689</u>
	1 111 950	1 044 135
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 5)	66 217	77 872
Actif incorporel (note 6)	14 062	30 029
Dépôt de garantie, sans intérêt, encaissable en mars 2026	<u>11 291</u>	<u>11 291</u>
	<u>1 203 520</u>	<u>1 163 327</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 7)	152 683	136 959
Cotisations perçues par anticipation	<u>457 085</u>	<u>490 758</u>
	609 768	627 717
Long terme		
Avantage incitatif relatif à un contrat de location-exploitation (note 8)	44 457	50 808
Loyer à payer	<u>8 148</u>	<u>5 432</u>
	<u>662 373</u>	<u>683 957</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	35 822	57 093
Affecté aux projets spéciaux	140 132	140 132
Non grevé d'affectations	<u>365 193</u>	<u>282 145</u>
	<u>541 147</u>	<u>479 370</u>
	<u>1 203 520</u>	<u>1 163 327</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



 Administrateur



 Administrateur

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORDRE

L'Ordre, constitué en vertu de l'article 24 du Code des professions (RLRQ, C-26), a comme mission principale d'assurer la protection du public dans l'exercice de la profession par ses membres ainsi que de faire la promotion de la pratique saine et de l'importance de l'urbanisme au Québec. Il est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'Ordre sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Ordre détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Constatation des produits

Cotisations annuelles

Les cotisations annuelles sont reportées et constatées selon la méthode linéaire sur la durée de la cotisation lorsque le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré; celles reçues pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations perçues par anticipation au passif de l'état de la situation financière.

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Opérations et adhésions

Les produits provenant des adhésions ainsi que ceux provenant de la vente de publicité, des commandites, des événements et de la formation, soit les produits des opérations, sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été fournis;
- Le montant est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'Ordre constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'Ordre aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Services bénévoles

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de membres bénévoles. Étant donné que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Immobilisations corporelles et actif incorporel amortissable

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel amortissable sont comptabilisés au coût. Lorsque l'Ordre reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Amortissements

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel amortissable sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Équipement informatique	3 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Améliorations locatives	Durée initiale du bail de 10 ans
Site Internet	3 ans

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Réduction de valeur

Lorsque l'Ordre constate qu'une immobilisation corporelle ou qu'un actif incorporel amortissable n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel amortissable sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

3 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Comptes clients	(55 112)	(12 208)
Frais payés d'avance	373	3 854
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	15 724	(6 632)
Cotisations perçues par anticipation	(33 673)	49 210
	<u>(72 688)</u>	<u>34 224</u>

4 - COMPTES CLIENTS

Les comptes clients sont présentés aux états financiers déduction faite d'une provision pour dépréciation de 40 000 \$ (8 500 \$ au 31 mars 2018). Le montant de perte de valeur afférente aux comptes clients est de 31 500 \$ pour l'exercice (8 500 \$ en 2018).

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2019</u>		<u>2018</u>	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Équipement informatique	95 170	86 312	8 858	9 839
Mobilier et équipement	115 385	108 919	6 466	9 839
Améliorations locatives	73 017	22 124	50 893	58 194
	<u>283 572</u>	<u>217 355</u>	<u>66 217</u>	<u>77 872</u>

L'amortissement est de 15 397 \$ en 2019 (13 058 \$ en 2018).

6 - ACTIF INCORPOREL

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Site Internet	14 062	30 029

L'amortissement est de 15 967 \$ en 2019 (13 820 \$ en 2018).

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

7 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	54 724	42 603
Salaires et charges à payer	34 899	34 627
Taxes à la consommation à payer	63 060	59 729
	<u>152 683</u>	<u>136 959</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 77 195 \$ au 31 mars 2019 (74 525 \$ au 31 mars 2018).

8 - AVANTAGE INCITATIF RELATIF À UN CONTRAT DE LOCATION-EXPLOITATION

L'Ordre a signé un contrat de location de locaux pour lequel il a reçu un montant de 63 510 \$ au 31 mars 2017 à titre d'avantage incitatif pour des améliorations locatives. Au 31 mars 2019, un montant de 6 351 \$ (6 351 \$ au 31 mars 2018) a été porté en réduction du solde à titre d'amortissement. Le solde non amorti est donc de 44 457 \$ au 31 mars 2019. Cet avantage incitatif sera imputé aux résultats à titre de réduction des charges locatives sur la durée du contrat de location-exploitation, soit 10 ans.

9 - ACTIF NET AFFECTÉ AUX PROJETS SPÉCIAUX

	<u>2019</u>		<u>2018</u>
	Solde au début	Fonds utilisés en 2019	Solde à la fin
	\$	\$	\$
Projets en cours			
Communication	40 000		30 000
Informatique	30 000		30 000
Contrôle de la pratique	20 000		20 000
Projets spéciaux	50 132		60 132
	<u>140 132</u>	-	<u>140 132</u>
	Solde au début	Fonds utilisés en 2018	Solde à la fin
	\$	\$	\$
Projets en cours			
Communication	10 000		40 000
Informatique	14 977	14 977	30 000
Contrôle de la pratique	20 000		20 000
Projets spéciaux	50 132		50 132
	<u>95 109</u>	<u>14 977</u>	<u>140 132</u>

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

10 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'Ordre est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'Ordre a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients, étant donné que le manquement de l'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières pour l'Ordre.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'Ordre est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

11 - ENGAGEMENTS

L'Ordre s'est engagé, d'après des contrats de location échéant jusqu'en mars 2026, à verser une somme de 462 269 \$ pour des locaux et de l'équipement. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 68 338 \$ en 2020, à 63 574 \$ en 2021 et 2022, et à 65 648 \$ en 2023 et 2024. Le contrat de location pour des locaux comporte une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans dont l'Ordre pourra se prévaloir en donnant un préavis de six mois.

Le contrat de location pour des locaux comporte un droit de résiliation à partir du 31 mars 2021. Dans le cas où ce droit serait exercé, une compensation à payer, équivalant à quatre mois de loyer plus la valeur comptable nette des améliorations locatives prises en charge par le bailleur et amortie au taux annuel de 8 %, serait redevable au bailleur. Le coût estimé de ces améliorations locatives est de 47 016 \$ au 31 mars 2019 (52 942 \$ au 31 mars 2018).

12 - AUTRES RENSEIGNEMENTS SUR LES RÉSULTATS

La rémunération de la direction générale a été de 65 739 \$ en 2019 (73 465 \$ en 2018). De plus, aucune contrepartie monétaire n'a été versée au président du conseil d'administration et aux administrateurs.

Ordre des urbanistes du Québec**Annexe**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019
(non audité)

	\$
<i>DÉTAIL DES CHARGES PAR PROJET</i>	
Activités et services aux membres	41 607
Admission	54 543
Conseil de discipline	7 438
Inspection professionnelle	11 062
Normes et soutien à la profession	38 537
Syndic et déontologie	30 676
Comité de révision des plaintes	2 993
Gestion administrative	328 092
Gouvernance	50 269
Communication et rôle sociétal	113 422
Partenariats et associations étudiantes	2 000
Formation continue et colloques	213 005
	<hr/>
	893 644
	<hr/> <hr/>

Design graphique
& illustration
Emmanuelle Charneau
Infographie
Marielle Richard
Révision
Sylvie Lallier

